

COMMUNE DE HONNELLES



ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT DE MONS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 28 FEVRIER 2013

Présents : Monsieur PAGET Bernard, Bourgmestre-Président ;
DESCAMPS Patrick, AMAND Gil, MATHIEU Annie, VILAIN Marcel, Echevins,
DUPONT Philippe, Président du C.P.A.S.
POUILLE Lucien, PETILLON Vincent, DENIS Georges, LEDENT Michel, STIEVENART Fernand,
MOREAU Quentin, LEMIEZ Matthieu, FLEURQUIN Isabelle, LEBLANC Jean-Marc, DESSORT
Jean-Claude, PETIT Isabelle, conseillers communaux
et AVENA Patricia , secrétaire communale.

Le Bourgmestre ouvre la séance, il demande la possibilité de modifier l'ordre du jour du conseil, à savoir : le point 4 après les points 5 et 6, comme suit :

- 4 Budget communal – Exercice 2013 – Service extraordinaire.
- 5 Budget communal – Exercice 2013 – Service ordinaire.
- 6 Actualisation du plan de gestion 2013-2018 – Approbation.

En vertu du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ainsi que du Règlement d'Ordre Intérieur, le point supplémentaire sollicité par Monsieur Matthieu LEMIEZ est ajouté à l'ordre du jour après le point 15, en 15bis.

1. Déclaration de politique générale 2012-2018 – Approbation

Le Bourgmestre prend la parole en ces termes :

« Honnelles est une commune où il fait bon vivre. Elle dispose d'atouts paysagers, touristiques et humains remarquables. Le travail à accomplir par les autorités communales revêt donc une importance essentielle afin de créer de meilleures conditions de vie et de progrès économique au bénéfice de chaque honneloise et chaque honnelois.

Le groupe socialiste estime avoir, durant la mandature écoulée, réussi des avancées significatives en matière de logement, d'environnement, de travaux et de tri de déchets ou encore d'actions sociales. Les résultats électoraux de ce 14 octobre ont très largement confirmé cette adhésion populaire à nos actions et à nos actes.

C'est pour cette raison que le groupe HONNELLES DYNAMIQUES (H.D.) a souhaité rejoindre le groupe PS majoritaire et ainsi poursuivre ensemble la collaboration entreprise durant la mandature écoulée. Le fait que ces deux groupes politiques travaillent ensemble depuis 12 ans permettra d'être fonctionnel immédiatement et d'intensifier les actions déjà initiées en matière de sécurité, propriété publique, enseignement, sport et solidarité sociale.

Les élus PS et HD s'engagent dès aujourd'hui à tout mettre en œuvre pour stimuler l'activité économique, encourager les initiatives et ne laisser personne sur le bord du chemin.

PS et HD vont s'impliquer et faire en sorte que chaque honnelloise et chaque honnellois se sente bien là où il vit. De commun accord, ils vont poursuivre une politique de bonne gouvernance dans le respect de la diversité.

Tous les efforts et projets mis en chantier dans le futur auront constamment pour objectif final de favoriser l'intérêt général, le confort et la qualité de vie de nos citoyens (Internet partout sur le territoire par exemple).

Notre programme a tenu compte des défis imposés par notre société actuelle auxquels nous devons faire face dans un cadre budgétaire défini. Nous pensons revenir, dans les mois à venir, à une autonomie financière totale. Autonomie perdue depuis plus de vingt ans. Le remboursement du CRAC est l'une de nos priorités.

Le résultat des urnes est sans appel. Chacun doit le savoir. Chacun devant tout assumer, y compris la défaite. Les électeurs ont parfois durement sanctionné certains au bénéfice de candidats et de listes ayant un programme et des projets d'avenir faisant la part belle à l'aménagement du territoire, aux finances et à la culture ou au sport. Mais une élection est faite de joies mais aussi de fractures et de blessures qui cicatrisent rapidement si la volonté est présente. Dès aujourd'hui, notre volonté commune est d'ouvrir le débat à la minorité en pratiquant, sans retenue, une politique d'ouverture.

Nous sommes mandatés pour organiser des relations harmonieuses entre les différentes couches de la population honnelloise et aménager l'avenir dans l'intérêt du plus grand nombre.

La minorité, si elle le souhaite, a sa place aux côtés de la majorité dans ce beau projet en sachant toutefois que c'est le programme pour lequel nous avons été élus (PS et HD) qui sera appliqué et développé. Nous ne pourrions travailler avec ceux qui empruntent d'autres rives que celles de la rationalité.

Pour Honnelles, nous avons des idées, des projets et la ferme volonté de les réaliser.

Vous pouvez compter sur moi, mes équipiers et mes partenaires pour aller de l'avant. Je me refuse à porter en bandoulière les ambitions que j'ai pour l'entité honnelloise.

Je m'engage au nom de mes partenaires à ce que la fracture sociale qui se creuse chaque jour davantage soit mise sous le boisseau à travers nos actions et initiatives au sein du CPAS.

Vote :

11 voix pour (MM. PAGET B., DESCAMPS, AMAND, MATHIEU, VILAIN, DUPONT, LEBLANC, DESSORT, PETIT/PS – POUILLE, FLEURQUIN/HD)

6 voix contre (MM. PETILLON, DENIS/MR – LEDENT, STIEVENART, MOREAU, LEMIEZ/EPH)

Déclaration de politique Générale 2012-2018 - Approbation

Le Conseil Communal,

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement ses articles L 1123-27 et L1133-1;

Vu la déclaration de politique communale pour la « législature 2012-2018 », émanant du Collège Communal et présentée par Monsieur Bernard PAGET Bourgmestre ;

Approuve à 11 voix pour et 6 voix contre la déclaration de politique communale reprise ci-dessous pour la législature 2012-2018 du Collège Communal.

Décide

que le Collège communal publiera la déclaration de politique générale 2012-2018 par voie d'une affiche en mentionnant l'adoption, la date de la décision par laquelle elle a été adoptée.

L'affiche mentionne également que la déclaration de politique générale 2012-2018 peut être consultée par le public à l'administration communale rue Grande 1 à 7387 HONNELLES.

DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE

Sur base de l'expérience et des attentes de notre population, je vous dévoile en 17 thèmes le catalogue que nous proposons d'appliquer et de mettre en œuvre durant et pour la mandature à venir :

1. Administration et bonne gouvernance.

Le citoyen est en droit d'attendre de son Administration un service de qualité.

La majorité propose que chaque département de l'Administration Communale fasse l'objet d'une note méthodologique qui précisera les délégations et responsabilités confiées aux fonctionnaires. L'accent sera mis sur le service aux concitoyens avec, à l'étude, l'ouverture en soirée du service Population – Etat-civil.

Achat d'un chapiteau, bulletin communal plus fréquent, service de médiation entre voisins, clauses sociales et environnementales dans tous nos marchés publics, agrandissement de certains cimetières, campagne de stérilisation des chats errants, campagne de dératisation, installation de nouveaux panneaux lumineux, centralisation de tous les services du CPAS à Angre, partenariat avec la poste, statutarisation du personnel communal, site Internet de la commune plus attractif ou encore des espaces d'échanges avec le citoyen associé à notre réflexion, la concertation populaire sera mise en place chaque fois que des enjeux importants de société seront débattus.

Sans oublier le Plan Communal de Développement Rural, bel outil que la nouvelle majorité en place tient à promouvoir.

2. L'aménagement du territoire/environnement.

La sauvegarde des paysages, la conservation des haies vives et la limitation des zones constructibles sont nos priorités.

Une concertation populaire est envisagée afin d'élaborer une stratégie territoriale en sachant que dans ce domaine l'Administration Communale ne dispose pas de tous les éléments pour pouvoir inverser la tendance qui se dessine depuis 30 ans, à savoir la réduction de nos espaces verts au profit de l'habitat, en effet bien souvent notre rôle se limite à une instance d'avis.

Notre partenariat avec la CCATM sera amplifié. Nous exigerons des citernes pluviales pour les nouvelles constructions et des plantations indigènes.

De nouvelles poubelles seront installées et des zones récréatives seront mises à disposition de nos jeunes et nos moins jeunes. Les entrées des villages seront valorisées (bacs, bancs, fleurs, kiosques,...). Nous avons la prétention d'avoir la commune la plus fleurie de l'arrondissement en 2018.

Chemins au naturel, zone humide restaurée à Montignies-sur-Roc, lutte contre la berce du Caucase, projet RAVEL, propreté ou encore la mise en place d'un grand rallye pédagogique dans le village d'Onnezies sont quelques actions que nous allons développer en totale concentration avec mes amis du Parc Naturel des Hauts-Pays.

Certains conseillers au sein de notre assemblée se sont justement inquiétés de la disparition progressive des terres et prairies au bénéfice de constructions unifamiliales ou de logements groupés et le danger important que représentaient ces suppressions pour l'agriculture familiale.

Sachez toutefois que ce sont ces mêmes propriétaires terriens qui me sollicitent régulièrement pour transformer leurs cultures en terrains à bâtir et de modifier radicalement le plan de secteur.

3. Culture.

Notre défi est de définir une stratégie culturelle de grande qualité.

Notre projet Moneuse avec Mons 2015, notre centre culturel de Meaurain qui sera équipé, dans les années à venir, de toutes les infrastructures pour accueillir le public dans de bonnes conditions et les activités de notre nouvelle bibliothèque n'en sont que quelques illustrations.

Poursuivre la restauration de nos divers monuments et chapelles et soutenir nos activités culturelles déjà existantes sont nos priorités. Si le ministre concerné nous en donne les moyens financiers, nous terminerons les travaux de l'Eglise d'Angre.

La culture sera considérée comme outil de cohésion sociale.

Nous sommes convaincus que la citoyenneté active passe par le développement d'une politique culturelle de proximité. Nous disposons d'un tissu culturel remarquable : école de cirque, chorale, groupe théâtral et bien d'autres encore. Toutes et tous doivent être soutenus, encouragés et associés à nos projets.

4. Economie et emploi.

Le 4^{ème} thème concerne notre vision de l'économie et de l'emploi à Honnelles.

Nous allons développer notre partenariat « Vallée des Jonquilles » à travers l'ADL qui va nous ouvrir de nouvelles perspectives économiques, touristiques et culturelles avec nos amis français.

Nous allons soutenir, renforcer et aider le commerce et l'artisanat honnellois. De nombreuses réunions avec nos artisans comme celle de déceler, par exemple, les faux billets en circulation.

Dans les années à venir, chaque village sera doté de panneaux reprenant toutes les activités commerciales.

Donner une nouvelle impulsion à notre ALE qui s'engourdit dans son succès et surtout créer une régie de quartier, gage d'emplois bienvenus sur le territoire honnellois.

Nous allons d'une manière générale développer une stratégie d'image qui nous fait cruellement défaut à ce jour.

5. Petite enfance et jeunesse.

En matière de petite enfance et de jeunesse, la majorité recherchera des subventions et autres aides financières notamment pour améliorer l'accueil de la petite enfance. Crèche ou MAC (Maison d'Accueil Communale) sont à l'étude.

Développer des aires de jeux pour nos jeunes avec un encadrement adéquat permettra d'investir l'espace public en toute sécurité et apportera – du moins nous l'espérons – une réponse partielle à la petite délinquance honnelloise.

6. Enseignement.

Notre enseignement, base de notre avenir, est une priorité pour la liste du Mayor et Honnelles Dynamiques.

La formation scolaire est primordiale pour la structuration du jeune.

L'apprentissage des matières fondamentales par le biais du manuel scolaire sera privilégié.

Haro sur la photocopie !

Cercles de lecture, un grand projet bibliothèque et l'accueil d'artisans de la langue sont au menu de l'enseignement.

Professionaliser les écoles de devoirs et sensibiliser les enfants à la différence font partie de nos objectifs.

Rénover certains bâtiments scolaires, moderniser nos cours de récréation (Athis) et mutualiser nos efforts pour offrir une alimentation la plus saine possible sont aussi dans nos cartons.

Nous voulons durant les six années à venir doper au sens noble du terme, notre enseignement.

Chacun sera sollicité. Equipes éducatives, directions et associations de parents se retrouveront autour de la table. Nous veillerons à ce que certaines associations de parents ne soient plus des officines politiques, comme nous l'avons vécu ces dernières années, mais de véritables outils au service des enfants.

Dans la mesure où nous décrocherons des subsides, les projets d'immersion linguistique seront multipliés.

7. Environnement.

Notre 7^{ème} thème concerne l'environnement.

Nos priorités iront à la propreté, la continuité de l'entretien de nos voiries et rivières et la lutte contre les dépôts sauvages, souvent l'œuvre d'une minorité d'inciviques.

La sauvegarde des paysages, la conservation des haies vives et la préservation du maillage écologique sont en première ligne dans notre programme.

Sans oublier de sensibiliser le Ministre à prolonger le Ravel jusqu'à la frontière française et lutter contre toutes les formes d'appropriation de l'espace public. Chacun sait que je ne suis pas un homme des bois même si je suis un compagnon des forêts et donc savoir qu'1/4 du bois d'Angre est inaccessible au public est inacceptable et nous incite à réfléchir sur la position à adopter avec certaines officines naturalistes.

Néanmoins, le problème des éoliennes n'est pas nouveau.

Aujourd'hui, le décret wallon nous impose un devoir de réserve durant toute la période de l'étude d'incidence. Dans ce dossier, on a eu droit au comble du comble, à l'Everest du culot. Un mandataire communal a clairement exprimé en public son refus d'implanter des éoliennes sur le territoire de notre commune alors que sa société dans le même temps signait un contrat pour les 20 années à venir en cas d'implantation.

Pour ce dossier, le moment venu, chacun sera amené à prendre ses responsabilités et ce pour des décennies.

Le P.C.D.N. fait en ce moment l'objet d'une étude. Le temps venu, nous prendrons position quant à notre entrée dans ce plan communal de Développement Nature.

8. Finances

Un maître mot, gérer notre commune en bon père de famille

Cependant, nous sommes tributaires de l'IPP, des finances régionales ou fédérales.

Si notre province, notre région, notre pays ont des problèmes financiers, inmanquablement ces problèmes se répercuteront sur nos finances communales.

A ce jour, il est donc hasardeux de réaliser un plan budgétaire qui dépasse les 24 mois.

Cependant, nous avons la ferme volonté de quitter le giron du CRAC pour retrouver une autonomie communale perdue depuis belle lurette.

Les chancres, maisons abandonnées, taudis, demeures délabrées seront à l'avenir soumis à une taxe.

Le coût vérité des immondices, une augmentation exponentielle des décharges sauvages et l'augmentation du sac poubelle nous imposeront peut-être un réajustement de la taxe immondices dans les années à venir. Nous avons la taxe immondice la moins élevée de l'arrondissement.

Nous avons aussi le souhait de diminuer l'IPP durant la mandature à venir.

Pour la première fois depuis 30 ans nous élaborons un plan financier sur le moyen terme.

9. Logement.

En ce qui concerne le logement – création de nouveaux logements, nos 29 logements à Angreau sont une totale réussite, mais aussi le développement d'une stratégie dynamique visant à identifier les chancres, les logements insalubres ou inoccupés et agir en conséquence pour les faire disparaître.

Des actions de prévention seront menées en matière de lutte contre le monoxyde de carbone.

10. Agriculture et monde agricole.

Nos agriculteurs sont les garants de notre environnement.

L'Administration Communale s'engage à les rencontrer, à dialoguer et à les aider mais sera très ferme lorsque les lois seront ouvertement bafouées, surtout lorsqu'il s'agit de voiries rendues impraticables par quelques agriculteurs, peu scrupuleux, mettant par leur inconscience la vie des automobilistes en danger.

De nouveaux livrets seront élaborés, en concertation avec le monde paysan, afin de présenter toutes les facettes d'un métier difficile et exigeant.

La promotion des produits agricoles sera elle aussi encouragée.

Nous étudions en partenariat, avec le PNHP, une action concrète liée au circuit court et une vitrine des produits locaux.

11. Personnes à mobilité réduite.

En ce qui concerne les moins valides, de nouvelles places de parking leur seront réservées.

Parallèlement, l'autorité communale veillera à rendre, progressivement, les bâtiments publics accessibles aux personnes à mobilité réduite (cimetières par exemple).

Nous allons accroître et diversifier à la bibliothèque l'offre de livres en braille ou encore en grands caractères.

12. Sécurité.

Le 12^{ème} thème concerne la sécurité, la prévention et la sécurité routière.

Chaque citoyen doit pouvoir vivre en paix et en sécurité.

A Honnelles, nous devons assurer la liberté de mouvement à toute heure du jour ou de la nuit. La jouissance des espaces publics appartient à toutes et tous.

Les actions de prévention sont indispensables. Une visibilité policière dissuasive est primordiale. Augmenter les cameras mobiles, améliorer l'éclairage public, encourager et soutenir l'opération « Voisins Vigilants ». La majorité en place développera des procédures visant à une meilleure gestion des conflits localisés.

Les conseillers de la majorité ainsi que le président du Collège de Police auront comme objectif, entre autres, d'évaluer l'action de la Police de proximité. Celle-ci sera plus présente sur le terrain. Le temps est venu de l'efficacité et des résultats.

Le chef de zone – manager moderne – devra satisfaire entièrement aux légitimes exigences de l'Administration Communale honnelloise.

En ce qui concerne la sécurité routière, la multiplication des panneaux « 50 », l'installation de ralentisseurs et divers aménagements pour réduire la vitesse des chauffards seront progressivement mis en place dès 2013.

Punir très sévèrement les pollueurs et les destructeurs. 2006 - 2012 a été la mandature de la prévention. La majorité en place s'accorde encore 1 an pour réduire les incivilités. Dès 2014, si rien ne change, le portefeuille des inciviques devra être très largement mis à contribution. Il est de même de la voirie qui est un bien collectif mis à disposition de chacun et non une zone de non droit où tout est permis. Nous avons la volonté de mettre en œuvre une campagne de marquage de remorques

13. Sport.

Pour les jeunes et moins jeunes, la pratique d'un sport est souhaitable pour l'équilibre personnel. C'est aussi un facteur de promotion de certaines valeurs.

C'est avec ce nouvel état d'esprit sportif que la nouvelle majorité va soutenir, voire augmenter, les subsides aux clubs locaux.

Le club de foot, délaissé depuis des années, fera l'objet de toute notre attention. Les démarches auprès des instances subsidiaires vont enfin être entreprises – que de temps perdu depuis l'achat du terrain en juillet 2011, l'étude de préféabilité va prochainement démarrer.

Nous allons remettre à l'honneur les mérites sportifs honnellois gommés depuis 2008 de l'entité honnelloise. Un agenda sportif tellement utile pour les nouveaux arrivants et qui n'a plus été remis à jour depuis 2007 est déjà en chantier.

Dans le strict respect des marchés publics en vigueur, l'infrastructure sportive « Complexe Sportif La Roquette » sera partiellement rénovée et la partie piscine enfin réaffectée, cette nouvelle zone enfin récupérée, servira à de nouvelles activités. Nous plaçons beaucoup d'espoir dans la nouvelle équipe qui va se mettre en place début 2013.

Le sport se pratique aussi dans les cours de récréation. Un important projet de réaménagement est à l'étude.

Nous allons encourager le sport de rue et créer des zones sécurisées à certains endroits de l'entité.

Le PISQ à Angre, cette aire dédiée aux sports de plein air, va connaître une seconde jeunesse dans les années à venir. Dès 2013-2014, un dossier de subsidiation sera défendu auprès de la Communauté Française et de la Région Wallonne. Là aussi que de temps perdu, le projet était sur la table du collège communal depuis 2007.

14. Les Aînés.

Le diagnostic de la majorité PS, liste du mayor et HD montre l'importance croissante du nombre de personnes pensionnées ou prépensionnées sur le territoire de notre entité.

La création d'un parc d'activité physique pour les seniors, l'organisation de voyages culturels ou festifs, la lutte contre l'isolement social et le soutien franc et massif à notre dynamique club des 3x20 ou encore au Conseil Consultatif des Aînés renforceront la participation des aînés dans la vie communale.

Nous souhaitons encourager, soutenir et favoriser le maintien à domicile des seniors en renforçant les services rendus auprès d'eux.

15. Le CPAS.

En évoquant les seniors, nous avons parlé de solidarité et d'actions sociales.

Le CPAS qui a déjà tellement innové sur notre territoire sera à nouveau très sollicité.

L'aide juridique, ou encore la mise en place d'un service de visites pour les personnes isolées, ne sont que quelques nouvelles propositions que nous réaliserons dans les années à venir.

Notre volonté est de remettre à l'emploi, via les services sociaux du CPAS, les personnes qui émargent au CPAS par la création de services adaptés.

Notre projet de centraliser tous les services du CPAS au lieu-dit « le partiau » prendra progressivement forme.

16. Tourisme.

Le tourisme doux, comme l'avait cité notre partenaire HD, constitue une réelle opportunité de développement économique pour notre commune rurale.

Nous nous devons de créer l'événement à travers des activités du style : « la fête aux villages », et concerts d'été.

Notre richesse patrimoniale doit être mise en exergue.

Nous allons accroître notre partenariat avec les commerçants et le tissu associatif honnellois. Une fois de plus, nous tendons la main au syndicat d'initiatives mais à force d'attendre la crampe me guette.

L'Administration Communale pense être le moteur d'une mutualisation de nos différentes ducasses et fera des propositions en ce sens.

Parc Naturel et ADL seront nos partenaires privilégiés en la matière.

La création d'une application mobile (iPhone, BlackBerry) regroupant nos différentes promenades est aussi envisagée.

17. Culte et travaux.

Nous terminerons par les lieux de culte qui constituent un patrimoine communal important et que nous devons sauvegarder et entretenir suivant les moyens financiers qui sont les nôtres.

Pour les travaux, la priorité sera accordée aux travaux de proximité (égouts, trottoirs (Angre déjà démarré), pistes cyclables, avaloirs, curage des fossés).

Lancés en 2006, nous allons à nouveau multiplier les partenariats avec les communes d'Hensies et de Quiévrain en achetant éventuellement en commun du matériel de voirie trop onéreux pour les finances communales (machine de traçage des routes, nacelle d'entretien,...)

Goutrielle, Chasse de la Motte, Grand Coron, Petit Coron font partie de nos priorités.

Une refonte totale de notre service travaux est programmée. Nous avons besoin de spécialistes, de chauffagistes, d'ébénistes et de menuisiers, de conducteurs d'engins de chantier. Le temps n'est plus au cantonnier peu qualifié. Les engins mécaniques performants ayant suppléé les travaux lourds.

Les exigences et les attentes du citoyen sont telles que nous devons professionnaliser ce service. Un maître mot: formation.

Nos deux chefs d'équipe à qui nous accordons notre entière confiance sont nos courroies de transmission en la matière.

Voilà, mesdames et messieurs, chers collègues, la déclaration de politique générale du groupe PS - HD pour la mandature 2012 – 2018.

Bien évidemment, je n'ai brossé ici que les grandes lignes de nos actions.

Nous avons de nombreux petits projets dans nos cartons.

Il était difficile de vous les présenter tous dans le temps que je m'étais fixé pour vous décrire notre programme. Bien évidemment, si l'opportunité d'un subside exceptionnel se présente pour un aménagement que nous n'avions pas prévu mais cela je suppose que vous l'avez compris si vous avez suivi notre action durant ces 6 années écoulées, nous l'accueillerons les bras tendus.

En effet, un programme est toujours un acte de circonstance, amendable et transformable, en un mot : perfectible.

Tout le contraire d'un dogme figé, immuable et imposé. En 2006, notre programme était ambitieux, il l'est à nouveau en 2013. La commune est un projet collectif essentiel, une manière de réunir les gens autour d'un même héritage de valeurs communes et d'un véritable projet d'avenir. A nous de fournir les idées nouvelles dont notre commune a besoin. La période, vous en conviendrez, les réclame.

Intervention du conseiller Fernand STIEVENART

Nous avons minutieusement analysé le projet de Déclaration de Politique Générale 2012-2018, soumis en principe par le Collège, lequel devrait définir selon le Code de la Démocratie Locale, les projets politiques de la mandature actuelle !

Que constatons-nous ?

De nombreuses lacunes y sont relevées tant dans le fond que dans la forme.

1°) Dès la première page jusque et y compris la dernière, vous utilisez régulièrement le pronom personnel « je » ou encore l'adjectif possessif « mes ».

Je cite notamment « Je vous dévoile, je suis, je ne suis pas, je n'ai brossé, me guette, mes amis ».

Ces éléments démontrent que ce document est le fruit d'une réflexion personnelle et NON d'une décision Collégiale de la majorité.

2°) Paradoxalement, alors que le Collège comprend en son sein, quatre enseignants de formation, dont un retraité de l'enseignement supérieur, nous relevons dans le texte de nombreuses fautes d'orthographe. Nous vous laissons le soin de les rechercher !

3°) Vous utilisez maintes abréviations, telles que ADL, ALE, CCATM, MAC, IPP etc... tout à fait incompréhensibles pour de nombreux de nos concitoyens alors que légalement la déclaration de politique générale doit être rendue publique.

Passons en revue quelques uns des thèmes évoqués :

Point 1 : Administration et bonne gouvernance

Nous nous réjouissons que vous ressortiez des archives le Plan Communal de Développement Rural lequel constitue l'une des priorités d'Ensemble Pour Honnelles. Il est regrettable que cette matière ait été méprisée au cours des deux dernières mandatures.

La RURALITE méritait bien à elle seule d'être développée dans un chapitre spécifique.

Or, vous la réduisez à sa portion congrue dans le chapitre relatif à l'administration et la bonne gouvernance. Choix méthodologique peu judicieux.

Un membre du Collège a été désigné pour gérer cette matière. Quels projets comptez-vous mettre en œuvre et avec quel budget ?

Point 2 : Aménagement du territoire/environnement

Vous déplorez que l'Administration Communale ne dispose pas de tous les éléments pour pouvoir inverser la tendance, précisant que son rôle se limite à une instance d'avis. Cela est tout à fait normal ; au cours des douze dernières années, rien n'a été conçu pour qu'il en soit autrement.

Je rappelle que pour qu'une commune puisse disposer d'une certaine autonomie en matière d'aménagement du territoire (délivrance de permis de bâtir et de lotir), il est nécessaire qu'elle entre dans un régime de décentralisation.

Outre l'existence d'un plan de secteur, d'un règlement communal d'urbanisme et d'une Commission Communale d'Aménagement du territoire et de la Mobilité, doit exister un schéma de structure communal, authentique outil d'orientation de la politique communale en cette matière.

Sans cesse réclamé par la Commission Communale de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité, cet outil n'a reçu le moindre écho de l'autorité communale.

En outre, inquiétant quand vous évoquez une consultation populaire en vue d'élaborer une stratégie territoriale alors que la procédure décrétole pour y parvenir est tout à fait autre.

En fin de texte, vous mettez en cause certains propriétaires terriens ou des agriculteurs qui tiendraient un discours ambivalent.

Soyons concrets et directs, ce qui est régulièrement dénoncé, c'est l'urbanisation anarchique du fait d'un manque de vision de l'ensemble du territoire. Différents outils existent. Je viens de les citer.

Cela fait douze années que le PS et HD se trouvent dans la majorité, ne nous dites pas qu'aucune réalisation n'était possible en ce sens.

Point 5 : Petite enfance et jeunesse

Vous parlez de MAC pour désigner ce que vous nommez la Maison d'Accueil Communale.

Nous connaissons le MAC'S à Hornu ou encore le Big Mac mais pas le MAC ;

Nous préférierions que vous parliez de la Maison Communale d'Accueil de l'Enfance, autrement dit, l'abréviation MCAE.

Cette erreur nous fait croire que certains éléments ont été écrits sans réellement réfléchir à la question.

Point 6 : Enseignement

Lors du Conseil Communal du 03 décembre dernier, chaque conseiller a été invité à déterminer son appartenance politique. Nous n'avons pas entendu citer « La liste du Mayor ». S'agit-il là d'un nouveau parti ?

Vous souhaitez rénover certains bâtiments scolaires. Lesquels ? Pourquoi sur fonds propres comme l'indique le budget 2013 et pourquoi ne pas faire appel aux éventuels subsides ?

Vous déclarez vouloir « mutualiser nos efforts pour offrir une alimentation la plus saine possible ». Inquiétant pour nos enfants ! Qu'en est-il à l'heure actuelle ? Pourquoi ne pas recourir au circuit-court et pour quelle raison cette orientation n'a-t-elle pas été appliquée au cours de la mandature écoulée ?

Je lis : « les projets d'immersion linguistique seront multipliés » Quelle en est la signification ? Il serait plus judicieux de parler de classes d'immersion linguistique.

Je lis encore : « Nous veillerons à ce que certaines associations de parents ne soient plus des officines politiques ». Considéré péjorativement tel que vous le présentez, le terme « officine », selon le petit Larousse est un endroit où se trame quelque chose de secret, de nuisible, de mauvais, et cite l'exemple d'officine d'espionnage.

A quelles associations de parents faites-vous allusion ? Celles-ci ont le droit de savoir.

De quel droit allez-vous décider de qui peut faire partie d'une association de parents ou non ?

Vous ne pouvez ignorer l'investissement permanent et performant des membres de l'association des parents de l'école d'Athis-Erquennes que je cite en exemple, ainsi que de ses nombreux sympathisants, dans la défense de l'école rurale et prioritairement dans l'amélioration du bien-être de nos enfants.

A la demande de son Président, la visite récente de vos échevins de l'Enseignement et des Travaux au sein de l'école d'Erquennes devrait vous éclairer sur les réalisations concrètes qui viennent d'y être apportées.

Les termes « officines politiques » sont inappropriés dans une Déclaration de Politique Générale. Nous réclamons l'amendement du texte par le retrait des termes méprisants utilisés.

Point 7 : Environnement

En première phrase, vous employez le terme « inciviques » lequel nous paraît encore une fois excessif. En effet, les infractions relatives aux dépôts sauvages constituent une contravention passible d'une amende administrative et ne constituent au sens du Code Pénal ni un délit et encore moins un crime d'Etat. Le Larousse définit clairement le terme « incivique » rappelant d'ailleurs une période sombre de notre histoire. Nous réclamons l'amendement du texte par la suppression du terme « inciviques » et son remplacement par celui de « contrevenants » par exemple.

In fine du texte, vous attaquez ni plus ni moins l'un de vos anciens échevins, siégeant aujourd'hui au sein de la minorité.

Rappelez-vous au cours de la campagne électorale écoulée, devant la presse écrite et télévisée, j'ai signalé qu'un autre membre de votre majorité sortante, de nouveau membre de l'actuelle majorité se trouvait dans une situation quasi analogue.

L'auriez-vous déjà oublié ?

Ce soir, nous vous délivrons l'oscar du culot !

De semblables considérations ne trouvent pas leur place dans une déclaration de politique générale. Dès lors, nous réclamons l'amendement du texte par son retrait intégral.

En ce qui concerne le Plan Communal de Développement de la Nature, vous évoquez une étude en cours. De quelle étude s'agit-il ?

Point 8 : Finances

Vous parlez de l'Impôt des Personnes Physiques.

Il eût été plus correct de parler d'une diminution de l'additionnel à l'IPP ;

Point 9 : Logement

Nous constatons qu'il existe maintenant deux Angreau(x) probablement celui du haut et l'autre des Fonds !

Nous nous réjouissons que vous vous décidiez enfin à identifier les chancres, logements insalubres et inoccupés. Toutefois, d'un entretien récent avec la Conseillère logement de Honnelles-Hensies-Quiévrain, il est acquis qu'en outre l'octroi de la compétence communale en cette matière, qu'elle ne sera réellement opérationnelle que dans une année.

Quelles mesures comptez-vous prendre dès maintenant pour faire constater l'état d'insalubrité de certaines habitations ?

Nous pensons plus particulièrement à cette personne de Roisin, ayant vainement sollicité votre intervention et dont la coquette habitation récemment rénovée et la propriété sont vivifiées par les rats, pigeons, gravats de toiture sans oublier les odeurs pestilentielles d'un immeuble voisin dont l'état d'insalubrité semblerait évident.

La salubrité publique, comme la sécurité et la tranquillité est une responsabilité inhérente à la fonction de Bourgmestre.

Point 10 : Agriculture

Vous parlez d'une action concrète (?) liée au circuit-court. De quoi s'agit-il ?

Il nous paraît opportun d'associer ces actions aux projets relatifs au Plan Communal de Développement Rural.

Point 12 : Sécurité

*Nous poursuivons le même objectif : une police dissuasive, visible et efficace.
Cependant, la police représente un coût toujours croissant. Or, la dotation communale à la zone de police demeure inchangée.
Faire mieux avec moins constitue un authentique challenge ; nous en reparlerons ultérieurement.*

Vous citez : « Le chef de zone-manager moderne devra satisfaire entièrement aux légitimes exigences de l'Administration communale ». Qu'en est-il actuellement Ne seriez-vous pas satisfait de son travail ? Avez-vous commis une erreur de casting ?

Point 13 : Sport

*Vous semblez mettre en cause votre ancien échevin des sports.
Si laxisme a été ressenti ; pourquoi être resté passif ?
En votre qualité de Bourgmestre pourquoi ne pas avoir réagi en « manager moderne » ?*

Point 16 : Tourisme

Qu'entendez-vous par « la fête au(x) village(s) » ?

*Alors, nouveau missile, cette fois envoyé vers le Syndicat d'Initiative.
Sachez tout de même que certains membres de votre majorité voire de votre Collège sont partie intégrante dans le fonctionnement de ce syndicat d'initiative.
Nous demandons d'amender votre texte, mettant davantage en valeur le Syndicat d'Initiative, véritable acteur de la vie associative des Hauts-Pays et partenaire privilégié du Parc Naturel des Hauts-Pays.*

Point 17 : Cultes et travaux

*Il serait préférable de parler de cultes au pluriel plutôt qu'au singulier.
De nombreuses voiries en voie de délabrement demeurent aux oubliettes : la rue du Marais, de Rampemont, Croquet, de Wihéries, ... et bien d'autres.*

Conclusion

Nous venons de formuler les remarques essentielles relatives à la Déclaration de Politique Générale, associées aux amendements réclamés.

1°) Nous déplorons que celle-ci ne contienne que peu ou pas d'objectifs opérationnels selon la matière traitée :

- aucune méthodologie quant à la présentation
- aucune hiérarchisation des quelques projets envisagés
- aucun échéancier
- aucune évaluation n'y est planifiée

2°) Des matières telles que l'énergie, la santé, le patrimoine et la mobilité n'ont trouvé aucune ou peu de place dans cette déclaration.

3°) Votre maître mot « formation ».

Nous estimons que celle-ci n'est pas seulement l'indispensable aux ouvriers et employés mais également conseillée aux dirigeants, aux managers.

Nous pensons plus particulièrement aux Sciences Administratives, Politiques, Psychologiques et du Management.

4°) Une fois de plus, nous déplorons vos attaques incessantes, vindicatives et revanchardes envers non pas vos adversaires mais envers vos ennemis désignés dans cette déclaration ; en fait ceux qui n'ont pas la même vision que la vôtre.

Penser différemment – Agir autrement

Constituent deux facteurs fondamentaux de la DEMOCRATIE

En conséquence, le groupe EPH ne votera pas la Déclaration de Politique Générale.

Au nom du groupe EPH, je vous remercie.

Intervention du Conseiller Vincent PETILLON

Point 1 – Administration et bonne gouvernance

Vous faites mention de l'achat d'un chapiteau ; quels sont les voies et moyens ?

Il n'apparaît pas dans votre plan de gestion dans les dépenses, mais vous avez anticipé les recettes.

Concernant le Plan Communal de Développement Rural, j'ai fait venir une représentante de la Fondation Rurale de Wallonie pour mettre en place un PCDR, vous n'en n'avez pas voulu. Que de temps perdu.

Point 2 : Aménagement du territoire/environnement

Concernant le dernier paragraphe « Sachez toutefois que ce sont ces mêmes propriétaires terriens qui me sollicitent régulièrement pour transformer leurs cultures en terrains à bâtir et de modifier radicalement le plan de secteur », je tiens à vous signaler que vous ignorez complètement la législation, vous n'êtes pas Dieu et vous n'avez rien à dire dans l'affectation des terrains.

Point 7 : Environnement

En ce qui concerne le paragraphe concernant le fait qu'un mandataire communal a clairement exprimé en public son refus d'implanter des éoliennes sur le territoire de notre commune alors que sa société dans le même temps signait un contrat pour les 20 années à venir en cas d'implantation. Vous avez entendu une vache braire mais vous vous êtes trompé de prairie !

Je me suis muni ce jour de la convention signée. Il s'agit d'une convention d'engagement faunes-flore conclue avec la société Ventis qui a implanté le parc éolien de Quiévrain - Elouges.

Cette convention vise à compenser les effets négatifs des éoliennes sur la faune locale.

La DNF a émis des recommandations visant à éloigner les zones refuges de la zone du parc éolien existant. C'est pourquoi les villages de Roisin et d'Angreau ont été choisis.

J'ai personnellement trouvé des agriculteurs pour signer ces conventions. Ils sont au nombre de 5. Pour rappel, elles ont été signées préalablement à la demande des opérateurs éoliens qui ont introduits leur demande à Honnelles.

Je profite de l'occasion pour vous poser les questions suivantes :

- Quelle est la position du Collège sur le dossier d'implantation d'éoliennes ?
- Pensez-vous aller au Conseil d'Etat en cas d'avis favorable sur les parcs éoliens ?

Point 8 : Finances

Vous pouvez déjà prévoir une diminution de 80 000 € au moins pour le budget 2014, alors que vous prévoyez une augmentation. C'est un mensonge de plus, vous aviez la possibilité de rembourser le CRAC. Avec les 250 000 € que nous avons affectés au budget ordinaire suite aux recherches effectuées à ma demande par le receveur régional.

De plus, la vente de nos parts IDEA pour une somme de près de 150 000 € rendait cela d'autant plus possible. Vous avez un double langage, j'affirme que vous ne vouliez pas sortir du CRAC. La raison en est simple, si vous êtes sous l'autorité du CRAC vos promesses électorales complètement fantaisistes de diminution de l'IPP d'1/4 de points faites sur télé MB et de 0,5 % sur la page 20 (transferts plan de gestion) et de diminution de 200 € par ménage de taxes diverses ne seront pas respectées, puisque le CRAC vous empêchera de le faire. Se moquer et mentir ainsi aux citoyens est vraiment scandaleux, regardez ce qui se passe en Italie c'est très grave.

Point 9 : Logement

Vous n'êtes pour rien dans la création des 22 logements des 29 logements d'Angreau c'est BHP qui attribue en principe ces logements. Vous n'avez fait qu'accueillir sur le territoire.

Point 10 : Agriculture

Vous faites souvent référence à la France, savez-vous que dans la taxe foncière payée par l'agriculture est en partie dédicacée à la réfection des routes. L'agriculture est le Premier contributeur en matière de taxe auprès de la commune.

Point 16 : Tourisme

Quand vous dites que l'administration communale pense être le moteur d'une mutualisation de nos différentes ducasses et fera des propositions en ce sens, que pensez-vous par cela ?

Nous constatons que la nouvelle majorité a repris point par point les propositions du MR.

Point 17 : Cultes et travaux

Vous n'avez rien prévu dans le cadre de l'épuration des eaux ; des travaux colossaux.

Le Bourgmestre répond que la déclaration politique Générale a été réalisée sur base des deux programmes politiques. On peut toujours pinailler sur les projets, mais en 2018, il y aura un bulletin. Il est facile de disserter sur les points, nous les avons budgétisés à travers l'actualisation du plan de gestion. Un travail colossal a été réalisé. Pour la première fois depuis 2007, on a pu fixer des sommes.

Il est clair que tout ne peut être exécuté en 2013. Il faut savoir que dans le cadre d'un dossier pour lequel on peut obtenir des subsides, la procédure est très très longue. Il faut d'abord rencontrer les pouvoirs subsidants afin d'appuyer la demande, introduire le dossier, et quand il est retenu, ce qui n'est pas gagné d'avance, on reçoit une multitude de critères à respecter.

L'Echevin Gil Amand intervient à son tour concernant les bâtiments scolaires. Il explique que lors de l'établissement du budget, nous n'avions pas encore reçu les documents à compléter dans le cadre du PPT (Programme prioritaire de travaux). En effet, c'est la veille de la distribution de la convocation que ceux-ci ont été transmis. Il était dès lors impossible de pouvoir prévoir le pourcentage de subsides qui aurait pu être accordé.

2. Champ éolien - Consultation populaire communale – Décision de principe.

Le Bourgmestre expose le dossier :

« Comme le referendum avec lequel on la confond souvent, la consultation populaire est un mécanisme de démocratie directe.

La population est invitée à voter directement sur une question bien déterminée afin d'exprimer son choix.

Les résultats se mesurent en nombre de votes en faveur de chaque option, ce qui permet de dégager une tendance (pour ou contre le projet).

Comme son nom l'indique, la consultation populaire consiste à demander l'avis des citoyens.

Cependant l'avis exprimé par la population n'est pas juridiquement contraignant.

Les dispositions prévues dans le C.D.L.D. seront appliquées.

Deux questions :

- l'une sur l'implantation d'éoliennes à Angre
- l'autre sur l'implantation d'éoliennes à Montignies/Athis
- une question générale sur l'installation d'éoliennes sur le territoire de la commune

seront posées.

Projet de questions :

1. Etes- vous d'accord de voir construire et exploiter un parc de six éoliennes et d'une cabine de tête sis chemin de la Haie d'Angre, entre la Voie de Valenciennes et le Chemin Saint-Roch (Angre et Angreau) – Dossier introduit par ENECO WIND BELGIUM SA ? OUI – NON
2. Etes- vous d'accord de voir construire et exploiter un parc de cinq éoliennes et d'une cabine de tête sis à Montignies/Roc, au lieudit « Champ des Quarante » - Dossier introduit par ASPIRAVI ? OUI – NON
3. Etes-vous favorable à l'installation d'éoliennes sur le territoire de la Commune de Honnelles ? OUI - NON

Seules les cases « OUI » ou « NON » seront cochées

Les bureaux de vote seront au nombre de 4 :

Pour les villages de Roisin et Meaurain :

➔ Ecole communale de Roisin rue Bourdon, 4 ;

Pour les villages d'Angre, Angreau et Marchipont :

➔ Ecole communale d'Angreau ruelle de l'Escalier, 5 ;

Pour les villages d'Athis, Erquennes et Fayt-le-Franc :

➔ Ecole communale de Fayt-le-Franc place de Fayt, 11;

Pour les villages d'Autrepe, Onnezies et Montignies/Roc :

➔ Maison Communale à Autrepe rue Grande, 1.

Les documents afin de se forger une opinion seront à disposition du public durant les heures ouvrables ainsi que mardi jusque 20 heures.»

Intervention du Conseiller Matthieu LEMIEZ

Le conseiller Lemiez aurait souhaité que ces deux points soient regroupés.

« Le groupe EPH se réjouit que la majorité ait repris son projet de consultation populaire sur l'implantation d'éoliennes dans notre commune.

Il tient à rappeler qu'il est le seul à en avoir parlé lors des élections communales.

Le débat sur l'implantation d'éoliennes sur le territoire de notre commune est un débat majeur de la vie honneloise, qui nous engagera pour 10 ans, voire même plus.

Hors, le sujet éolien est tout sauf facile d'accès, et hormis quelques personnes bien informées, la population ne dispose pas toujours de toutes les clefs nécessaires à la bonne compréhension des enjeux qui nécessitent de se documenter un minimum.

Pourtant, s'il est bien un sujet pour lequel tout le monde à un avis dans nos villages, et qui mobilise nombre de nos concitoyens, qu'ils soient pour ou contre, c'est bien celui-là.

Malgré cela, les arguments échangés se limitent la plupart du temps à l'incidence des éoliennes sur les paysages de notre entité. Même si ceux-ci sont tout à fait valables, force est de constater que la problématique recèle bien d'autres facettes.

On pouvait espérer en apprendre plus avec la présentation des différents projets par les sociétés ayant demandé l'autorisation d'installer des éoliennes sur le territoire.

En effet, il y a déjà eu trois présentations, et un certain nombre d'autres sont encore annoncées.

Ayant assisté à ces réunions d'information, on peut en retenir plusieurs choses :

- ces présentations sont totalement subjectives, faisant l'apologie de l'énergie éolienne et des sociétés concernées ;

- ces présentations ne présentent que les éléments factuels du dossier, à savoir le lieu d'implantation, la hauteur des éoliennes, etc...

Les habitants en ressortent généralement frustrés, ayant l'impression qu'on ne leur dit pas tout.

Durant les séances de questions réponses organisées lors de ces présentations, nous avons d'ailleurs pu observer une certaine tension.

Nous pensons qu'il faut objectiver le débat et prendre de la hauteur par rapport à celui-ci. Pour nous, le conseil communal et le collège ont un rôle majeur à jouer dans ce processus.

EPH votera donc en faveur de la décision de principe d'organiser une consultation populaire. »

Le Bourgmestre ajoute qu'il s'agit de « récupération ».

Le conseiller Lemiez conteste et ajoute avoir préparé ce point pour un conseil communal. D'ailleurs, il est venu consulter le dossier ce vendredi et avoir signalé avoir préparé un point à ajouter à l'ordre du jour ; la secrétaire communale l'a d'ailleurs reçu une demi-heure plus tard par mail, comment aurait-il pu le préparer sur si peu de temps. Il y travaillait depuis quelque temps déjà.

Pourquoi dès lors fallait-il attendre la proposition de la majorité pour amener votre document – si j'ai bien compris préparé depuis longtemps ?

Pourquoi ne pas l'avoir présenté le mois précédent alors lui rétorque le Bourgmestre.

Non, il s'agit bien de récupération. Cette consultation est une première à Honnelles mais aussi pour toute la région. Cela vous dérange que l'on mette en place cette participation citoyenne car elle va rencontrer un écho très favorable ; j'en suis certain, termine le Bourgmestre.

Intervention du conseiller Fernand STIEVENART

Je vous rappelle qu'ENSEMBLE POUR HONNELLES est tout à fait favorable à une consultation populaire.

C'était d'ailleurs la seule formation politique à proposer cette consultation populaire dans son programme électoral.

Le Bourgmestre explique qu'il y a quelques années, un article concernant l'implantation d'éoliennes est paru dans le bulletin communal ; un talon réponse y était annexé afin que la

population puisse s'exprimer sur ce point. Il a reçu une centaine de réponses 50 % étaient pour 50 % étaient contre ; pas représentatif.

Pour la consultation populaire, nous préparerons deux dossiers composés chacun de +/- 400 pages que les citoyens pourront venir consulter sur place. Il est impossible de pouvoir constituer une brochure reprenant tous les éléments car en fonction de la sensibilité des uns et des autres, il serait impossible de pouvoir tout y insérer ; certains seront sensibles aux nuisances sonores, d'autres à la faune et la flore, etc....

Il est également prévu, comme pour les élections communales, des bureaux de vote, toutefois ceux-ci seront au nombre de quatre :

Le vote se fera le dimanche 7 avril 2013 de 8 heures à 13 heures. Pourquoi le dimanche 7 avril, car la commune devra remettre un avis vers le 10 avril 2013 et que le temps imparti légal, pour consulter le dossier est de un mois.

Se trouveront à la commune les documents consultables.

Les jeunes de 16 ans accomplis pourront s'exprimer et comme pour les élections, on pourra également voter par procuration.

Projet de trois questions :

1. Etes- vous d'accord de voir construire et exploiter d'un un parc de six éoliennes et d'une cabine de tête sis chemin de la Haie d'Angre, entre la Voie de Valenciennes et le Chemin Saint-Roch (Angre et Angreau) – Dossier introduit par ENECO WIND BELGIUM SA ? OUI – NON
2. Etes- vous d'accord de voir construire et exploiter un parc de cinq éoliennes et d'une cabine de tête sis à Montignies/Roc, au lieu dit « Champ des Quarante » - Dossier introduit par ASPIRAVI ? OUI – NON
3. Etes-vous favorable à l'installation d'éoliennes sur le territoire de la Commune de Honnelles ? OUI - NON

Seules les cases « OUI » ou « NON » seront cochées

Actuellement deux firmes ont déposé une demande de permis : ENECO WIND BELGIUM (anciennement AIR ENERGY) et ASPIRAVI. Il est potentiellement possible que d'autres opérateurs viennent à l'avenir s'ajouter à ceux précités.

En effet, il faut savoir que six firmes ont demandé à être reçues par la commune, si une nouvelle société dépose un dossier, il est impossible de pouvoir recommencer l'opération.

D'autre part, si nous n'atteignons pas les 10 % de la population (au niveau des votes), nous ne pourrions pas procéder au dépouillement.

J'estime qu'il s'agit ici de démocratie. Lorsque le Conseil remettra son avis, il devra être attentif au vote des citoyens.

Intervention du Conseiller Lemiez

Quand on fait les choses, on les fait correctement. Nous avons un certain nombre de remarques par rapport aux arguments développés par la majorité.

Tout d'abord nous n'avons rien appris de nouveau ce soir car toutes les décisions étaient déjà annoncées dans la presse dès lundi. Non seulement sur le principe, mais également sur le déroulement de la consultation populaire.

Hors, à part la décision de principe, il n'y a rien sur la table du Conseil. Le code de la démocratie locale prévoit que le collège est chargé de l'organisation pratique, mais pour nous pratique s'entend au sens de choisir les bureaux de vote, envoyer les convocations. Pour nous, la question à poser lors de la consultation ou même les modalités d'information de la population (hors ce qui est obligatoire) sont une compétence du conseil communal.

Il y a ce qu'on dit dans les journaux et ce qui est réellement sur la table. Hors, aucun projet de décision concret de votre part.

Où est votre projet de délibération ? Quand arrivera-t-il sur la table du Conseil ?

Le Bourgmestre l'interrompt pour lui signaler que nous venons de débattre des modalités de la consultation populaire ainsi que du nombre des bureaux de vote, des questions, etc....

Seul le groupe EPH a déposé une proposition relative à l'organisation de cette consultation, au contraire de la majorité. Quel est le sens d'en débattre si tout est déjà présenté comme acquis, alors même que vous ne présentez aucun projet ?

La première impression qui se dégage est donc un sentiment de totale improvisation. Un football panique et de sauve qui peut de la part de la majorité.

Et dans le cas où vous ne prévoyez pas que tout ceci passe devant le Conseil, ce serait de nouveau une véritable confiscation de la démocratie à Honnelles.

Ceci étant dit, venons-en à votre projet proprement dit :

Pour le groupe EPH, la véritable question à se poser ne doit pas se focaliser sur un site bien précis mais bien sur la problématique éolienne dans son ensemble.

En effet, que va-t-on faire quand les autres projets éoliens vont également arriver sur la table du Conseil ? Organiser une nouvelle consultation populaire à chaque fois ? Hors le fait qu'on ne peut faire que six consultations populaires par mandature, cela va très vite provoquer un sentiment de lassitude et de rejet dans notre population. Il ne faut pas oublier que 3 « choses » s'entremêlent : une enquête publique pour les 6 éoliennes d'ENECO, en même temps ou presque qu'une consultation populaire, sans oublier une future enquête publique concernant la « cartographie » éolienne. Cela commence à faire beaucoup. Si vous prévoyez de n'en organiser qu'une, pourquoi ce projet-ci et pas un autre ?

Au niveau de l'information, vous ne faites que reproduire ce qui a déjà été donné comme information lors de la présentation par la société. Aucune autre information objective n'est prévue. Quelle est la valeur ajoutée ? A notre sens la majorité rate là une formidable occasion.

Ne vaudrait-il pas mieux organiser des séances d'information sur l'opportunité ou non d'avoir de l'éolien dans notre commune ? Séances que nous pourrions imaginer en 4 phases : une présentation générale des différents projets prévus sur la commune, ainsi que de la carte du Ministre Henry, une présentation pro éolien et une anti, ainsi qu'une séance de questions réponses.

Le Bourgmestre l'interrompt à nouveau et lui fait remarquer qu'il s'agit du point inscrit à l'ordre du jour au n° 15 bis. De plus, il ne comprend pas la démarche d'aujourd'hui de la part de la minorité et souhaite connaître l'avis de la minorité ; sont-ils favorables ou pas à une consultation populaire en rappelant les trois réunions d'information au Complexe Sportif « La Roquette », la consultation des dossiers durant un mois, y compris certains jours jusqu'à 20 heures et le samedi matin, la présence à l'administration communale de Honnelles de deux fonctionnaires impartiaux qui donneront toutes les informations nécessaires ? Pouvons-nous en faire plus ? Tout le monde connaît les enjeux, c'est inutile de refaire une énième séance qui

n'apportera rien de plus. Les honnelloises et les honnellois sont suffisamment avertis pour prendre leur décision en leur âme et conscience.

Le Conseil communal,

Siégeant publiquement,

Considérant que divers opérateurs éoliens se sont intéressés au potentiel éolien sur le territoire de la Commune de Honnelles ;

Considérant que trois opérateurs éoliens ont déjà organisé la réunion d'information préalable, à savoir :

AIR ENERGY : 14 septembre 2011 ;

ASPIRAVI : 27 octobre 2011 ;

SEEBA : 06 novembre 2012 ;

Considérant que parmi ceux-ci, la société ENECO WIND BELGIUM (anciennement AIREENERGY) a déjà déposé sa demande de permis unique en vue de la construction d'un parc de 6 éoliennes et d'une cabine de tête sur un site situé entre la voie de Valenciennes et le chemin Saint-Roch ;

Considérant que la société ASPIRAVI a également déposé une demande de permis unique en vue de la construction d'un parc de 5 éoliennes, d'une cabine de tête, aménagement de voiries d'accès et pose de câbles électriques sis section de Montignies/Roc, au lieudit « Champ des Quarante » ;

Considérant qu'il est opportun d'obtenir l'assentiment de la population face à l'émergence de ce type d'énergie renouvelable sur un site qui sera inévitablement impacté ;

Considérant que les résultats de cette consultation populaire pourraient permettre une aide objective quant à la prise de décision ;

Considérant qu'en séance, il a été débattu des questions suivantes :

Etes-vous d'accord de voir construire et exploiter d'un parc de six éoliennes et d'une cabine de tête sis chemin de la Haie d'Angre, entre la Voie de Valenciennes et le Chemin Saint-Roch (Angre et Angreau) – Dossier introduit par ENECO WIND BELGIUM SA ? OUI - NON

Etes- vous d'accord de voir construire et exploiter d'un parc de cinq éoliennes et d'une cabine de tête sis à Montignies/Roc, au lieudit « Champ des Quarante » - Dossier introduit par ASPIRAVI ? OUI - NON

Etes-vous favorable à l'installation d'éoliennes sur le territoire de la Commune de Honnelles ? OUI - NON

Considérant également qu'il a été débattu du nombre et lieux des bureaux de vote, tels que ci-dessous :

Pour les villages de Roisin et Meaurain :

➔ Ecole communale de Roisin rue Bourdon, 4 ;

Pour les villages d'Angre, Angreau et Marchipont :

➔ Ecole communale d'Angreau ruelle de l'Escalier, 5 ;

Pour les villages d'Athis, Erquennes et Fayt-le-Franc :

➔ Ecole communale de Fayt-le-Franc place de Fayt, 11;

Pour les villages d'Autreppe, Onnezies et Montignies/Roc :

➔ Maison Communale à Autreppe rue Grande, 1.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation – Titre IV- Consultation populaire (Art. L1141-1 et suivants).

DECIDE à l'unanimité :

Article 1er - De réaliser une consultation populaire afin d'obtenir l'assentiment de la population face à l'émergence de ce type d'énergie renouvelable sur un site qui sera inévitablement impacté.

Article 2 : - De charger le collège communal de l'organisation de la consultation populaire communale.

3. Rapport prescrit par l'article L1122-23 (ancien article 96 de la NLC) du Code de la démocratie locale et de la décentralisation – Année 2012

Le Conseil Communal,

Prend acte du rapport prescrit par l'article L1122-23 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation – Année 2012

RAPPORT PRESCRIT PAR L'ARTICLE L1122-23 DU CODE
DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION
Année 2012

PERSONNEL

Administratif

1 Secrétaire communale
4 Employés d'administration (rédacteurs) dont 1 à ¾ temps
1 Employée d'administration (commis) à ¾ temps
6 employés contractuels APE (dont 2 à ½ temps et 1 à 4/5 temps)
5 Employées dans le cadre du « Maribel Social » dont 2 à ½ temps et 2 à 4/5 temps
2 Employées à mi-temps dans le cadre du « Maribel Social »
1 Agent constatateur APE
1 Conseiller en logement APE
1 employée activa Win Win à ½ temps

Nettoyage des locaux

1 femme de charge agente contractuelle à temps partiel
4 femmes de charge pour le ménage + 21 pour les garderies en Agence Locale Pour l'Emploi
1 femme de charge A.P.E.
1 femme de charge + garderie à l'école d'Angreau + Accueil extra scolaire à 4/5^{ème} temps A.P.E.

Voirie, Cimetière, Entretien des bâtiments

1 Chef d'équipe
6 ouvriers qualifiés (1 menuisier, 2 fossoyeurs, 1 maçon, 1 opérateur chauffeur mécanicien et 1 ouvrier de voirie)
2 manœuvres pour travaux lourds

7 ouvriers de voirie contractuels A.P.E.

2 ouvriers contractuels A.P.E. dans le cadre du plan communal pour l'emploi

1 ouvrier temps plein dans le cadre du « Maribel Social » à disposition du Complexe Sportif

Agents mis à disposition par le CPAS

1 agent dans le cadre du plan de cohésion sociale à mi-temps

Bibliothèque

1 employée de bibliothèque Agente contractuelle à raison de 3 heures/semaine

Enseignement

Ecole « Emile Verhaeren » dont le siège est à Roisin, rue Bourdon 4 comprend les implantations suivantes : Angre, Angreau, Autreppe et Roisin

Personnel :

- 1 directrice sans classe
- 13 instituteurs(trices)

Ecole « La Petite Honnelle » dont le siège est à Fayt-le-Franc, Place de Fayt 11 comprend les implantations suivantes : Athis -Erquennes et Fayt-le-Franc

Personnel :

- 1 directeur sans classe
- 9 instituteurs(trices)

Pour les deux écoles, nous obtenons le total général suivant :

2 directeurs d'école sans classe

25 instituteurs(trices)

2 maîtres d'adaptation

4 maîtres spéciaux (cours philosophiques)

2 maîtres d'éducation physique dont 1 à raison de 4 périodes/semaine

1 agrégée en langues germaniques à raison de 12 périodes/semaine

1 A.C.S. en psychomotricité à raison de 20 périodes/semaine

1 puéricultrice A.P.E. à 4/5^{ème} temps jusqu'au 30 juin 2013

1 P.T.P. (programme de transition professionnelle) à 4/5^{ème} temps jusqu'au 30 juin 2013

1 personne à mi-temps (Stewart de bus) A.P.E.

D'où un total de 2 directeurs d'école, 35 enseignants, 1 P.T.P., 2 A.P.E. et 1 A.C.S.

POPULATION – ETAT CIVIL

Population

D' après le RN :	H	F	Total
Population au 31/12/2011	2503	2554	5057
Population au 01/01/2013	<u>2545</u>	<u>2596</u>	<u>5141</u>
	+ 42	+ 42	+84

Mouvements de la population du 31/12/2011 au 01/01/2013

Entrées par changement de domicile : 137 dossiers pour 253 personnes

Sorties par changement de domicile : 173 dossiers pour 240 personnes

Mutations intérieures : 67 dossiers pour 102 personnes

Dossiers pour étrangers = 5 hommes
5 femmes

Inscriptions d'office= 3 dossiers

Radiation d'office= 11 dossiers pour 17 personnes

Naissances = 53 24 filles 29 garçons

Décès = 38 12 femmes 26 hommes

Etat-Civil

Décompte des actes dans les registres de l'Etat Civil

Registre des actes de naissances = 24 actes 20 reconnaissances
3 acquisitions de nationalité
1 adoption plénière

Registres déclarations de mariages : 18 actes
Registres aux actes de mariages : 27 actes : 18 mariages
1 transcription de mariage
8 divorces

Registres aux acte de décès : 39 actes

Dossiers : Noces d'or = 14 Noces de brillant = 0 Noces de diamant = 5
Centenaire = 0

Dossiers dons d'organes = 4 Dossiers dernières volontés = 2 Dossier euthanasie = 5

Dossiers inhumations internes = 37 Dossiers incinérations = 10
externes = 30 Dispersion = 1
Dossiers Exhumation = (voir Francis) Columbarium = 1
Inhumations dans caveau = 6
Conservation = 2

Cohabitations légales = 2 Cessation de cohabitation légale : 0

Dossiers administratifs traités

Tansactions
Pensions 13 demandes
Handicapés 60 demandes

Dossiers transmis à la police de Honnelles

Bulletins de renseignements: 223
Certificats de bonnes vie et moeurs: 2843
Dossiers décorations du travail: 20

Enquêtes pour constatation de résidence effective:	190	
Enquêtes pour radiation d'office:	6 Collège	6 Police
Enquêtes inscriptions d'office:	1	
Enquêtes de mutations:	46	
Dossiers sorties pour C.J.	89	
Enquête inscription provisoire	0	

Dossiers traités avec le Registre National

Convocations cartes d'identité :	1483
Cartes d'identité belges délivrées :	975
Cartes délivrées gratuitement :	4
Demandes de codes :	135
Cartes d'identité provisoires :	6
Cartes d'identité urgence :	1
Cartes d'identité extrême urgence :	1
Cartes de séjour étrangères électronique :	43
Cartes d'identité Kid'sID :	148
Cartes d'identité Kid'sID urgence :	2
Cartes d'identité Kid'sID extrême urgence :	0
Cartes enfant étranger :	2
Passeports délivrances :	113 dont 4 urgences
Traitement de pertes et vols de cartes d'identité :	82

URBANISME / TRAVAUX

Arrêtés du Bourgmestre

Courses cyclistes 8 + épreuves VTT : 4
Règlement de circulation - 63
Dossiers en collaboration avec l'administration de la réglementation de la circulation et de l'infrastructure service sécurité routière : - 2 dossiers à l'étude
Dossiers de prévention incendie : 18 + 8 préventions chapiteau
Dossiers prévention incendie – Attestation sécurité - 2
Dossiers soumis à l'étude du SRI (prévention sur plan)
Divers dossiers relatifs à l'organisation de VTT – Balades, circuits hippiques, marchés, jogging.
Dossiers de Prévention – Immeubles menaçant ruines - 2
Cimetières communaux – concessions payantes -21
Renouvellements de concessions - 6
Raccordement égouts (dossier administratif) – 9
Abaissement de bordures - 2
Dossiers sécurité relatifs à l'organisation de manifestations publiques - 35
Dossiers de renouvellement de licence classe C « Jeux du Hasard » - 2
Dossiers saisie administrative de véhicules sur la voie publique – 2
Dossiers visant l'extension de concessions souterraines (SWDE – Orès – Belgacom) - 10

Travaux divers

Nettoyage des cours d'école chaque trimestre , tonte des pelouses chaque semaine et évacuation des feuilles en hiver .
Débroussaillage des sentiers de promenade (trois passages annuels) .
Nettoyage des avaloirs et grilles d'égouts chaque trimestre .
Nettoyage et tonte dans les villages .
Entretien des bâtiments du service travaux .
Ramassage scolaire , transports classes vertes et extra-scolaire et activités sportives .
Festivité journée du patrimoine, « printemps des Artisans » et « Honnelles se découvre » .
Course cycliste de Angre - Angreau et Fayt le Franc .

Préparation des Kermesses et festivités dans chaque commune, transport de barrières et signalisation art .Bourgmestre .

Montage tonnelles et chapiteaux .

Nettoyage avant et après festivités dans les villages .

Fabrication d'armoires et d'étagères pour les écoles , et réparation de mobilier.

Plantation d'arbres et de fleurs au printemps, « leus » et pose des bacs à fleurs en bois .

Rénovation de portions d'égouttage .

Remplacement de panneaux de signalisation routière, nettoyage annuel et rénovation.

Pose de barrières de sécurité , crayons et panneaux aux abords des écoles.

Nettoyage du Pisé et des équipements sportifs dans les villages , tonte du terrain de football de Roisin chaque semaine .

Curage des fossés sur les villages .

Nettoyage du terrain de tennis des « Leus » , tonte chaque mois .

Réparation de trottoirs sur l'entité (gravier , carrelage , tarmac) .

Réparation de dégradations sur voirie en tarmac.

Entretien de portions de chemins agricoles (Planche Lepêtre ,Trente Saules et Braquemart , notre Dame , Créner).

Élagage de haies Onnezies , Angre ,Roisin , Angreau ,Montignie-sur-Roc .

Fauchage des talus et accotements, trois passages sur le Ravel .

Raccordement de nouvelles constructions au réseau d'égouttage public .

Réparation des trous (tarmac) dans les dix villages .

Pose de Caveaux d'attente et de Columbariums doubles.

Rénovation des marquages routiers aux abords des Ecoles.

Désherbage d'accotements et bordures.

Enlèvement des dépôts clandestins et nettoyage hebdomadaire des grands axes routiers chaque semaine.

Nettoyage des voirie ANGRE, ROISIN , AUTREPPE , ,ANGREAUX suite aux orages .

Entretien et réparation du parc de véhicules et réparation de mobilier urbain .

Élagage d'arbre (sécateur hydraulique et broyage sur voirie) Drève du château à MSR .

Surveillance et suivi de chantiers SWDE - ELECTABEL - BELGACOM - AUTRES ...

Travaux de voirie - Droit de tirage 2011-2012 – Travaux de réfection de la rue Ghislain Luciez et rue Renault Moulin

Travaux d'entretien extraordinaire - voirie

Travaux de réfection de la toiture de la Chapelle Saint Roch

Travaux de réfection du mur de soutènement de la Grande Honnelle à Angre

Travaux d'aménagement d'une rampe d'accès au cimetière de Fayt le Franc

Travaux de peinture dans diverses écoles

Remplacement de la porte de garage des ateliers communaux

Travaux de peinture de la Chapelle St Roch

Travaux d'aménagement du parvis de la chapelle St Roch

Remplacement de la chaudière de l'école communale d'Athis

Cimetières communaux

Entretien des Columbariums dans les cimetières .

Remise en état des pompes et compteurs d'eau après l'hiver .

Nettoyage des monuments aux morts et des bacs déchets .

Tonte des pelouses , élagage haies et arbres , enlèvement des fleurs défraîchies .

Désherbage des allées et entretien des sépultures des Anglais .

Inhumations , exhumations et désaffectations des vieux caveaux .

Divers travaux de réfection dans les cimetières .

Dossiers d'acquisition (marchés publics de fournitures ,de Travaux et ou de services

Acquisition de matériel et équipements divers pour le service de la voirie

Travaux de réfection et aménagement de l'ancienne maison communale de marchipont (acquisition de mannequins)

Acquisitio,n de mobilier pour les directions d'école

Organisation d'une campagne de dératisation

Travaux de réfection de la sacristie de l'église de Fayt le Franc

Travaux d'entretien exercice 2012

Travaux d'équipement pour aide aux directions d'école

Fourniture de gazoil de chauffage pour les bâtiments communaux , du CPAS , Complexe sportif et bâtiments du culte

Fourniture de gazoil de roulage pour les véhicules communaux et du CPAS

Acquisition de mobilier divers pour les écoles

Acquisition d'un terminal de paiement électronique pour le service population – Etat civil

Acquisition d'un panneau affichage lumineux

Réalisation de photos dans les écoles

Acquisition d'un rouleau vibrant pour le service de la voirie

Acquisition de panneaux indicateurs de villages

Acquisition de vêtements de travail pour le service des travaux

Acquisition de mobilier pour la bibliothèque

Acquisition de tentures pour la bibliothèque

Travaux de réfection de divers bâtiments du culte

Travaux de remblaiement de la piscine

Acquisition de modules pour les écoles

Acquisition de pièces pour la rénovation du bras faucheur

Acquisition d'un car scolaire

Achat de matériel divers pour le service de la voirie

Urbanisme - Diverses autorisations, permis

- Autorisation d'urbanisme non dérogatoire	41
- Refus d'autorisation d'urbanisme	6
- Refus de permis de lotir	1
- Autorisation de permis dérogatoire :	10
- Renseignements délivré aux notaires :	+/- 850
- Divers dossiers de certificats d'urbanisme °1 et n°2	40
- Division parcellaire (art. 90 du CWATUP) :	+/-25
- Déclaration urbanistique préalable	15
- Divers dossiers de réalisation de contrôles d'implantation ;	
- Conseils auprès de la population ;	
- Réalisation de documents cartographiques ;	
- Divers dossiers d'expertises pour le Ministère des Finances (indicateur-expert auprès du cadastre)	
- Analyse des plans de secteur ;	
- Divers dossiers de chemins vicinaux;	
- Monuments et sites classés ;	
- Renseignements cadastraux;	
- Renseignements quant à l'affectation d'un bien ;	
- Renseignements relatifs à l'alignement ;	
- Renseignements relatifs aux primes régionales (construction, réhabilitation, démolition, ...)	
- Organisation des travaux de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité ;	
- Gestion des dossiers en matière de monuments et sites classés ;	
- Dossiers relatifs à la vente et à l'achat de biens ;	
- Etc...	

Fonctionnement de la CCATM

Nombre de réunions de la C.C.A.T.M. : 6

Divers dossiers ont été étudiés au cours de cette année dans des domaines tels que :

- liste des arbres et haies remarquables
- permis d'urbanisme
- suivi de dossiers urbanistiques et environnementaux
- enquête publique Natura 2000
- projets éoliens

- mobilité – sécurité
- accès – fonctionnement des Ecoparcs

ENVIRONNEMENT / ENERGIE

Permis d'environnement et déclarations de classe 3

Traitement administratif des dossiers de classe 1 et 2 :

Réunions d'information préalable du public (projets éoliens)

Traitement administratif des dossiers de classe 3 :

Dépôts de gaz : 9
 Boxes à chevaux : 1
 Dépôts de mazout : 1
 Antennes stationnaires d'émission : 2
 Elevage canin : 1

Aide, conseils pour les personnes concernées par le permis d'environnement/ le permis unique .

Salubrité publique

La collecte des immondices s'effectue chaque vendredi.

La collecte des papiers-cartons et des P.M.C. s'effectue tous les quinze jours le vendredi (voir calendrier de collecte).

Organisation de la campagne de fauchage tardif, de récupération des bâches agricoles.

«Guides composteurs » au service de la population (animations, conseils, sensibilisation ...).

Dérogations pour l'entrée aux Ecoparcs pour les personnes ayant une seconde résidence, une plaque étrangère, ...

La Commune est un lien privilégié entre le citoyen et l'Hygea (doléances, Ecoparcs, conseils, ...).

Eclairage public

Traitement administratif des doléances (curatif simple, ajout, ...).

Enquêtes publiques

- Enquête publique sur les projets de plan de gestion par district hydrographique
- Enquête publique sur les projets d'arrêtés de désignation des sites Natura 2000

Lors de ces enquêtes les documents y relatifs sont consultables à la commune et toute personne peut émettre des remarques ou observations qui seront transmises par la Communes aux instances concernées.

Plan de Prévention des déchets en collaboration avec l'Hygea

Information, sensibilisation à la problématique des déchets via des articles dans le bulletin communal, sur le site internet, des opérations sur le terrain, ...

Calcul de la taxation moyenne des déchets ménagers par habitant (coût-vérité).

Distribution de sacs poubelle gratuits dans le cadre du Plan de prévention des déchets conformément au décret du 5 mars 2008 de la Région wallonne ainsi que d'un objet durable offert par l'Administration communale.

Sensibilisation du grand public à la thématique du réemploi (emprunter, donner, réparer, etc.), du gaspillage alimentaire (Déchets organiques), du compostage.

Animations dans les écoles, pour l'accueil extra-scolaire

Sensibilisation du conseil communal des enfants afin qu'ils deviennent des « ambassadeurs » de la prévention au sein de leur école ainsi que dans leurs activités extra-scolaires.

Sensibilisation du conseil communal des aînés afin qu'ils deviennent des « ambassadeurs » de la prévention au près des aînés de la commune au sein de leurs différentes associations ou activités seniors.

« Semaine de l'arbre - année du Houx »

- Distribution gratuite de houx et de plants d'arbustes divers aux particuliers et animation compostage par les guides composteurs lors de la journée de l'arbre.
- Opération 1 arbre = 1 enfant : Cette activité est l'occasion de rencontrer et d'offrir un arbuste et un diplôme aux parents des enfants nés dans l'année.
- Plantation dans les espaces publics dans le cadre du plan Maya.

Activités réalisées par le service énergie

- réponses aux diverses questions des citoyens (primes énergie ; communales et primes Région wallonne, nouveautés...)
- aide à la rédaction de documents concernant les demandes de primes
- visite « économie d'énergie » à la demande du citoyen
- organisation de conférences ayant trait à l'énergie
- organisation de « la semaine sans pesticides » (animation PNHP pour nos écoles, animation compostage, visite de fermes biologiques, jardin biodynamique)
- tenue de stands compostage (notamment lors des « fermes ouvertes », journée de l'arbre, semaine sans pesticides ...)
- réalisation d'une conférence sur le compostage à l'école de promotion sociale de Dour
- organisation du « week-end du bois »
- organisation « sortie biodiversité »
- gestion du dossier « contrat de Rivière ».

CONSEILLER EN PREVENTION

Le rôle du conseiller en prévention est essentiel. Il assiste l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les travailleurs pour l'application des mesures de prévention et des mesures visées dans la loi concernant le bien-être. Ainsi, il intervient dans le domaine de la prévention des accidents de travail, de l'amélioration du cadre de vie au sein de l'administration. Il a une fonction consultative à l'égard de l'employeur et des travailleurs.

D'une manière générale, le conseiller en prévention assiste l'employeur pour l'analyse des risques et des accidents du travail, la prévention incendie, l'accompagnement SIPP, la formation et la sensibilisation à la sécurité sur mesure.

D'une manière particulière,

- assurer l'application des dispositions réglementaires concernant la sécurité, la salubrité, l'hygiène et l'embellissement des lieux de travail ;
- proposer ou prendre par urgence les mesures nécessaires pour remédier aux causes de danger et contrôler l'efficacité des mesures prises ;
- conseiller la ligne hiérarchique en matière de sécurité ;
- intervenir dans l'information et la formation des travailleurs en matière de prévention des accidents de travail ;
- établissement de rapports lors de la mise en service d'installations, de machines ;
- visite des établissements communaux en matière de prévention incendie (normes RF, extincteurs, ...)

- visite des établissements communaux en matière de bien être au travail ;
- visite des établissements communaux en matière de normes électriques.

CONSEILLER EN LOGEMENT

Le service Logement est à la disposition du citoyen pour différentes matières telles que la salubrité, la recherche d'un logement (social ou non), et donner des informations et aides pour les primes liées au logement octroyées par la Région Wallonne.

D'autre part, le conseiller logement a aussi des contacts réguliers avec les sociétés de logements et les agences immobilières sociales pour des dossiers en commun à traiter ou des projets de logements à venir.

Pour terminer, le service logement est, également, en charge du recensement des bâtiments inoccupés et du plan Habitat Permanent.

AGENT CONSTATATEUR

Les différentes missions de l'agent constatateur :

- Recherche, constatation, poursuite et répression des infractions à caractère environnemental (décret RW du 05/06/2008).
- Rédaction de PV et d'avertissements relatifs au décret environnemental.
- Suivi des différents dossiers (PV, avertissements,...).
- Gestion des dossiers relatifs aux amendes administratives communales.
- Lien direct avec la police, le département de la Police et des Contrôles, le Fonctionnaire Sanctionnateur,...
- Sensibilisation des citoyens au respect des dispositions du règlement communal et de la législation environnementale en vigueur en Région Wallonne.
- Gestion de l'ordonnance de police administrative générale de la commune.
- Veille à la propreté publique.
- Sensibilisation auprès des écoles.

FINANCES

	<u>RECETTES</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>BONI/MALI</u>
Service ordinaire			
	5.051.893,92	4.773.983,49	+ 277.910,43
Exercice propre	694.521,04	31.613,39	
Exercices antérieurs	0	13.705,45	
Prélèvement			
	5.746.414,96	4.819.302,33	+ 927.112,63
TOTAUX			
Service extraordinaire			
	1.280.798,35	1.222.119,45	+ 58.678,90
Exercice propre	328.595,34	155.521,00	
Exercice antérieur	12.486,56	68.383,00	
Prélèvements			
	1.621.880,25	1.446.023,45	+ 175.856,80
TOTAUX			

Elaboration rôles taxes

Parcelles non bâties : 5545 €
Immondices : 213.645 €
Force motrice : 3.514,61 €
Terrains de camping : 2760 €
Ecrits publicitaires : 23.911,94 €
Secondes résidences : 6.510 €
Agences de paris : 744 €

Etat de recouvrement pour différentes recettes (arrêté au 10/11/2011)

Droits d'emplacement sur les marchés	129,56
Récupérations diverses :	60,12
Produits prestations voirie :	2953
Produits divers fonction voirie :	155
Permis d'urbanisme :	4.240
Documents administratifs :	12.820,50 (manque plusieurs mois)
Redevance raccordement égout et désobstruction d'égout :	5.550
Taxe inhumations et dispersion cendres	1.000
Rehaussement des bordures :	0
Exhumation :	250
Bons de commande :	577
Mandats ordinaires et extraordinaires :	1206
Déclarations trimestrielles DMFAPPL, APE et INAMI	
Déclarations mensuelles contributions + relevé fin année pour déclarations d'impôt	
Salaire et pensions	
Emprunts	
Règlement taxes, rôles taxes, envoi avertissement, gestion / suivi taxes	

4. Budget communal – Exercice 2013 – Service extraordinaire.

Le Bourgmestre ayant les finances dans ses attributions présente le budget 2013 - Service extraordinaire

Interventions du Conseiller Vincent Pétilion

Page 8 : Vente cure de Roisin – 40 000 €

Un Arrêté d'inhabilité a été pris en 2005 – L'action en justice est-elle clôturée ?

Avez-vous déjà mis en vente ce bâtiment ?

Le bourgmestre explique de façon brève la situation en 2005, à savoir : une personne y était domiciliée, ensuite, d'autres s'y sont installées. On a dû par sécurité (électricité trop vétuste, bâtiment dans un état d'insalubrité,) les expulser. Le dossier est actuellement dans les mains d'un avocat qui est à la recherche d'éventuels héritiers pour poursuivre l'action en justice. Nous pensons que cette année le dossier sera clôturé. Nous désignerons le Comité d'Acquisition pour poursuivre la procédure et la mise en vente.

Page 25 : Etude de pré faisabilité terrain de sport à Roisin : 5 000 €

Pourquoi ne pas avoir fait cette étude, depuis le 20 octobre, vous saviez que vous seriez en place. Que de temps perdu.

Le Bourgmestre lui répond que lui, Vincent Pétilion, était l'Echevin en charge de ce dossier, il aurait pu s'y atteler à l'époque, pourquoi tout abandonner alors que l'on avait voté en octobre et que toute l'équipe était encore en place jusqu'en décembre.

Je profite de l'occasion pour vous informer qu'un piquet risque de tomber sur une propriété voisine est-ce que vous comptez l'enlever ?

Où en sont les travaux à la rue Renault Moulin ?

Le Conseiller Lucien Pouille, Echevin des travaux lors de l'ancienne mandature, lui répond qu'on attend la promesse de subsides. Dès que la commune sera en possession de celle-ci les travaux pourront commencer.

Page 21 : Travaux aux écoles – toiture de l'école d'Angre – 75 000 €. Pourquoi prévoir ce montant sur fonds propres ? N'y a-t-il pas moyen d'obtenir des subsides ?

L'Echevin Gil Amand répond que les dossiers du Fonds d'Urgence des Bâtiments Scolaires sont arrivés après l'établissement du budget, c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas pu l'inscrire. Toutefois, la commune va étudier les dossiers et pourra introduire une demande de subsides ; subsides à raison de +/-70 %.

*Page 25 : Aménagement du Centre culturel de Meaurain – 250 000 €
Que prévoyez-vous comme travaux ?*

Le Bourgmestre répond que le dossier sera retravaillé, que les travaux les plus importants (sanitaire, électricité, chauffage) seront réalisés lors de la première phase. Une rencontre avec le Ministre en charge sera sollicitée en vue de l'obtention de subsides.

*Page 29 : Subside extra accordé au CPAS : Vente du bâtiment – 215 000 €
Vous l'avez ajouté en recette au budget, je ne suis pas certain que celui-ci sera vendu.*

Le Bourgmestre répond que sa remarque est injustifiée du fait que lui-même a envoyé des éventuels acquéreurs pour visiter le bâtiment lorsqu'il était au Collège. Cette démarche prouvait donc qu'il était d'accord sur le projet proposé par la majorité de l'époque.

Concernant les travaux à réaliser au nouveau bâtiment du CPAS, nous n'avons pas le montant des travaux.

Monsieur Dupont, Président du CPAS répond que le nouveau bâtiment appartient au C.P.A.S. Dès la vente on pourra commencer les travaux car les plans sont terminés, le permis d'urbanisme introduit. De plus, il ajoute qu'une étude énergétique très poussée est en cours, qu'elle est bien avancée, mais que c'est très lent ; étude nécessaire à ce jour, vu la crise et la hausse du coût du mazout de chauffage, ou de gaz.

En ce qui concerne le montant des travaux à réaliser, une partie de ceux-ci sera financée par la vente du CPAS et la deuxième partie par un emprunt.

Vous ne prévoyez que 2 % de dotation au C.P.A.S., cela sera-t-il suffisant ?

En 2014, la dotation au C.P.A.S. sera revue. En effet, il était prématuré à ce stade de devoir déjà prévoir cette augmentation tant que le bâtiment n'est pas vendu.

Il explique ensuite que trois phases sont prévues dans la réalisation des travaux, à savoir :

- 1. les bureaux du CPAS**
- 2. l'épicerie sociale (emprunt couvert par le montant du loyer actuel)**
- 3. phase finale : le point poste (financé par la poste).**

Interventions du Conseiller Fernand STIEVENART

Page 14 : Vente de terrains à bâtir non bâtis – 2 000 €

Cela nous paraît peu pour du terrain à bâtir – Suivant une estimation sur le territoire de Honnelles, pour une contenance de 11 ares, l'évaluation est de +/- 100 000 €.

Le Bourgmestre répond qu'il s'agit d'une estimation et que ce dossier sera géré par le Comité d'Acquisition mais qu'il est impossible de parler de terrain à bâtir.

Il ajoute que ces terrains sont enclavés, impossible de pouvoir bâtir à l'arrière des maisons. De plus, une bande de terrain de plus de quatre mètres sur toute la longueur (50 mètres) doit être réservée pour une voirie puisqu'il y a du terrain à bâtir à l'arrière. Cette parcelle invendable car inconstructible sera une bouffée d'oxygène pour trois familles.

Page 15 : Modification de la porte du hangar : 10 000 € - De quelle porte s'agit-il ?

Le Bourgmestre répond qu'il s'agit de la partie du hangar où sera garé le nouveau car scolaire.

Page 15 : Plan triennal : 300 000 € - Quels sont vos projets dans le cadre du plan triennal.

Le Bourgmestre répond qu'il est très difficile de pouvoir obtenir des subsides dans le cadre du plan triennal. Notre projet est de rénover la rue Goutrielle à Montignies-sur-Roc.

Votre budget ne reflète pas la réalité.

En effet, grâce à la vente FICTIVE du bâtiment du CPAS (215 000 €), de la Cure de Roisin (40 000 €) et d'un terrain communal à Autrepre (2 000 €) soit un total de 257 000 €, vous présentez un résultat budgétaire positif à l'exercice de 177 206 €.

La réalité est tout à fait autre – il s'agit d'un résultat budgétaire NEGATIF de 80 206 €.

Nous constatons peu de projets concrets, peu d'appels aux subsides.

D'autre part, sur un investissement de 972 100 €, vous présentez une dette soit un emprunt de 718 000 €.

Il s'agit d'un budget creux, présentant peu de perspective et tronqué.

Nous émettons un vote NEGATIF

Vote :

11 voix pour (MM. PAGET B., DESCAMPS, AMAND, MATHIEU, VILAIN, DUPONT, LEBLANC, DESSORT, PETIT/PS – POUILLE, FLEURQUIN/HD)

6 voix contre (MM. PETILLON, DENIS/MR – LEDENT, STIEVENART, MOREAU, LEMIEZ/EPH)

Le Conseil Communal,

vote par 11 voix pour, 6 voix contre le budget communal pour l'exercice 2013 – service extraordinaire – qui s'établit comme suit :

Exercice propre

Recettes :	1.189.500,00 €
Dépenses :	1.187.100,00 €
Résultat positif exercice propre	<u>2.400,00 €</u>

Exercices antérieurs

Recettes :	175.856,80 €
Dépenses :	-

Prélèvements

Recettes : 255.950,16€
Dépenses : 257.000,00 €

Résultat général

Recettes : 1.621.306,96 €
Dépenses : 1.444.100,00 €

Le budget général extraordinaire se clôture par un boni de 177.206,96 €

5. Budget communal – Exercice 2013 – Service ordinaire.

Le Bourgmestre ayant les finances dans ses attributions présente le budget 2013 - Service ordinaire

Interventions du conseiller Vincent Pétilion

Page 15 : Taxe sur la délivrance des documents administratifs. Augmentation de 48 500€ - Quelle est la légalité de cette opération ?

Le Bourgmestre répond qu'il s'agit du produit de nouvelles taxes concernant surtout les notaires en matière de demandes pour des actes parcellaires et autres.... ; ces recherches mobilisent nos agents (recherches importantes) et si on fait un rapide calcul (+/- 1000 actes par an) à raison de 60 € par acte minimum, on atteint facilement cette augmentation.

Taxe sur l'enlèvement des immondices : 220 000€. Comptez-vous augmenter la taxe ? De combien si vous devez respecter le coût vérité ?

Le Bourgmestre répond que par rapport aux autres communes, notre taxe est la plus basse, de surcroît certaines ne donnent pas de sacs poubelles. Il faut savoir également, ajoute-t-il, que ce qui nous coûte ce sont les déchets sauvages.

Taxe sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires – Pourquoi 0 € en 2011 ?

Le receveur régional répond que cette taxe a été votée en janvier 2012.

Taxe sur les terrains à bâtir non bâtis – A quoi correspond une augmentation de 2 000 €

Le receveur régional répond qu'il s'agit d'un montant par rapport au rôle de 2012.

Page 16 : Assurances des véhicules et du charroi – 11 000€ - Ce montant est trop faible. Qu'en est-il de l'assurance du car scolaire ?

Le Bourgmestre répond qu'en 2012, on a assuré des véhicules de location pour lesquels l'assurance était comprise dans le prix de location. Dès lors, cette année, l'assurance du car scolaire comprise, le montant est correct.

*Page 18 : Comptez-vous rembourser le CRAC et si oui, quand ?
Vous dites que le remboursement des emprunts CRAC n'auront pas d'incidence sur le service ordinaire, c'est faux, la Région donne des incitants d'environ 2,40 % pour encourager les communes à rembourser leurs emprunts. Moi, je calcule à environ 5 000 € par an et de manière pérenne l'impact du remboursement. 5 000 €/an c'est peu, mais cela fait 30 000 € au bout d'une mandature.*

*Page 19 : Traitement des mandataires : 198 550,74 €
Ce montant ne correspond pas au montant inscrit dans le plan de gestion.*

Le technicien répond qu'il s'agit d'une page « résumé », à savoir sont compris les pensions des anciens mandataires, l'ONSS, le pécule de vacances, etc...

Vous faites allusion à l'achat d'un chapiteau et en recettes qui en découleraient ; Quel budget avez-vous prévu pour l'achat de ce chapiteau ?

Le Bourgmestre répond que l'achat du chapiteau est prévu au plan de gestion. L'achat est prévu dans les prochaines années.

Dans votre budget et dans votre plan de gestion « Poste dépenses », vous n'avez prévu aucun montant pour indemniser l'ancien receveur communal suite à la condamnation de la commune dans ce litige ? Pour rappel, le CPAS a trouvé un terrain d'entente pour annuler les poursuites de part et d'autre avec le receveur, mais la commune et vous, en particulier, Monsieur Paget, vous avez voulu poursuivre, on voit maintenant le résultat.

Le Bourgmestre répond qu'à ce jour nous n'avons toujours pas reçu de nouvelles concernant une demande de dommages. Dès lors, nous n'avons inscrit aucun montant. De plus, en votre qualité d'Echevin lors de la mandature précédente, ajoutez-t-il, pourquoi, vous, ne l'avez pas prévu ? Vous avez une mémoire sélective

Le Conseiller Vincent Pétilion souhaiterait que soit acté le fait que le budget de l'année 2014 sera en négatif (moins 150 000 €).

Interventions du conseiller Fernand STIEVENART

Avez-vous tenu compte du coût supplémentaire de 3€ pour la carte d'identité prévu par le Ministère fédéral ?

L'Echevin lui répond que rien n'est changé par rapport au coût supplémentaire prévu par le Ministère Fédéral.

Page 32 – Produit de la location de chasses : 1 050 € - Que justifie une telle augmentation ?

Le Bourgmestre répond qu'il s'agit du produit du coût de la location de chasse sur la propriété de la commune qui correspond à un quart du bois d'Angre.

La réserve passe de 927 112 € à 921 318 € soit une diminution de 6 200 €.

Malgré une subvention du fond des Communes en augmentation de 60 000 €, ainsi qu'une augmentation de 140 000 € de nouvelles taxes et une diminution de 9 000 € du budget de l'enseignement.

Par contre, nous relevons une augmentation de 96 000 € relative au traitement des mandataires ; un paramètre que nous avons dénoncé lors d'un conseil communal précédent.

Nous regrettons le peu d'intérêt à la SECURITE ; la dotation à la zone de police et aux pompiers (services incendie) demeurent inchangée alors que leur coût de fonctionnement est sans cesse croissant.

Où se trouvent les 2 000 € d'impôts en moins promis aux honnellois ?

Nous émettons un vote NEGATIF

Vote :

11 voix pour (MM. PAGET B., DESCAMPS, AMAND, MATHIEU, VILAIN, DUPONT, LEBLANC, DESSORT, PETIT/PS – POUILLE, FLEURQUIN/HD)

6 voix contre (MM. PETILLON, DENIS/MR – LEDENT, STIEVENART, MOREAU, LEMIEZ/EPH)

Le Conseil Communal,

vote par 11 voix pour et 6 voix contre le budget communal pour l'exercice 2013 – service ordinaire – qui s'établit comme suit :

Exercice propre

Recettes :	4.825.036,64 €
Dépenses :	4.786.095,74 €
<i>Résultat positif exercice propre :</i>	<i>38.940,90 €</i>

Exercices antérieurs

Recettes :	927.112,63 €
Dépenses :	3.785,16 €

Prélèvements

Recettes :	-
Dépenses :	40.950,16 €

Résultat général

Recettes :	5.752.149,27 €
Dépenses :	4.830.831,06 €

Le budget général ordinaire se clôture par un boni de 921.318,21 €

6. Actualisation du plan de gestion 2013-2018 – Approbation

Le Bourgmestre ayant les finances dans ses attributions présente le budget 2013 - Service ordinaire.

« Il s'agit d'un travail colossal de toute l'équipe de la comptabilité pour réaliser ce plan de gestion.

C'est une vision sur une mandature. Tout est chiffré jusqu'en 2018. Nous avons d'ailleurs reçu les félicitations du C.R.A.C. et de la Tutelle.

Cette vision financière à long terme nous a d'ailleurs permis de répondre à un appel à candidature dans le cadre du « Programme stratégique Communal » lancé par le Ministre Furlan. Programme non obligatoire pour les communes en 2012-2018, mais qui le sera pour la prochaine mandature. »

Interventions du Conseiller Vincent PETILLON

En ce qui concerne le montant de la dotation à la zone de police, 0 % d'augmentation est intenable.

Vous prévoyez 2 % d'augmentation annuelle au C.P.A.S., avez-vous mesuré l'impact des décisions du gouvernement Di Rupo en matière de chômage de longue durée ? Nous, nous l'avons fait.

Le Président du CPAS, Philippe DUPONT, répond que cet impact n'a pas encore été modifié puisque nous ne connaissons pas encore le nombre de personnes concernées.

Dans votre plan de gestion les frais des mandataires vous passez de 182 279, 56 € pour le budget 2012 à 278 745,94 € pour le budget 2013.

Le Bourgmestre répond que non seulement nous avons un Echevin supplémentaire, mais que de surcroît notre commune (au niveau des échelles barémiques) est située en catégorie 12 et non plus 11. De plus, à ce montant viennent s'ajouter : pécule de vacances, allocation de fin d'année, ONSS, ... (au budget – exercice propre – 2013, les montants sont dispatchés en divers articles).

J'ai un problème avec votre plan de gestion. Dans la rubrique III Dépenses du personnel, évolution de l'effectif de 2009 à 2013. Vous faites apparaître en E.T.P. 40 personnes en 2009 et 36,59 en 2013 alors que vos dépenses de personnel (page 8) font apparaître en 2009 1 537 887 € et en 2013 1 640 798,4€, soit une augmentation de plus de 100 000 € par an avec une diminution de 4 ETP quelle est l'explication ? N'y a-t-il pas une erreur ?

Le Bourgmestre répond qu'il faut prendre en compte les personnes physiques et les agents qui se trouvent actuellement à temps partiel.

Le Bourgmestre remercie le personnel « comptabilité » et le receveur régional et les félicite pour le travail accompli.

Vote :

11 voix pour (MM. PAGET B., DESCAMPS, AMAND, MATHIEU, VILAIN, DUPONT, LEBLANC, DESSORT, PETIT/PS – POUILLE, FLEURQUIN/HD)

6 voix contre (MM. PETILLON, DENIS/MR – LEDENT, STIEVENART, MOREAU, LEMIEZ/EPH)

Le conseil Communal,

Conformément aux articles L3311-1 à L3313-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notre commune ayant bénéficié d'un prêt d'aide extraordinaire à long terme au travers du compte C.R.A.C. est tenue d'adopter un plan de gestion ;

APPROUVE à 11 voix pour et 6 voix contre

l'actualisation du plan de gestion 2013-2018

7. Dotation à la zone de police – Fixation pour l'exercice 2013 du montant de participation

Intervention du Conseiller Fernand STIEVENART

Vous ne modifiez pas le montant de la dotation à la zone de police alors que les coûts de fonctionnement du corps de sécurité augmentent sans cesse.

Nous estimons que dans les années futures proches, cette dotation devra être revue à la hausse.

Le conseil communal,

Conformément à l'article 71 de la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

fixe, à l'unanimité, pour l'année 2013, le montant de sa participation.

Ce montant s'élève à 430.018,98 € et est inscrit à l'article 33001/43501 du budget communal de l'exercice 2013.

8. Règlement d'ordre intérieur des organes dé libérants du CPAS – Approbation

Le Président du C.P.A.S., Philippe DUPONT, présente ce dossier :

« Pour votre information, tous les nouveaux conseillers de l'aide sociale, tous partis politiques confondus, ont reçu une formation spécifique lors de leur entrée en fonction.

A cette occasion, l'ensemble des conseillers du CPAS on pu examiner ce règlement d'ordre intérieur qui a été admis à l'unanimité.

Nous vous proposons à votre tour d'approuver ce règlement d'ordre intérieur.

Le Conseil Communal,

Conformément à la loi du 8 juillet 1976 organique des C.P.A.S. ;

Vu le règlement d'ordre intérieur des organes délibérants du Conseil de l'Action Sociale, arrêté en séance du 23 janvier 2013 ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité,

A P P R O U V E

le règlement d'ordre intérieur du Conseil de l'Action Sociale dont copie en annexe.

9. Plan de cohésion sociale – Rapport d'activités et rapport financier 2013 – Approbation

Présentation du rapport d'activités et du rapport financier 2013 par Monsieur Philippe DUPONT, Président du C.P.A.S.

« Nous vous proposons d'approuver le rapport d'activités du plan de cohésion sociale développé par le CPAS ;
Ce plan s'articule autour de deux axes :

Axe 1 : l'insertion socioprofessionnelle

Axe 4 : le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels

Ces axes ont été développés via cinq actions spécifiques à notre commune

- la Mais on de Quartier
- le Taxi Social
- le Cyber espace
- l'épicerie sociale
- l'été et l'hiver solidaire

Ces actions ont reçu un rapport favorable de la Région wallonne et d'ailleurs un courrier de félicitations nous a été transmis par les fonctionnaires de la DICS (Direction Interdépartementale de la Cohésion Sociale).

Quant au plan financier, il respecte les directives de la Région Wallonne. L'ensemble du subside nou a été accordé.

Nous vous invitons à approuver les rapports d'activités et le rapport financier.

Le Conseil Communal,

En sachant que le Plan de cohésion sociale des villes et communes de Wallonie vise à soutenir les communes wallonnes qui s'engagent à promouvoir la cohésion sociale sur leur territoire. La cohésion sociale y est définie comme l'ensemble des processus qui contribuent à assurer à tous les individus ou groupes d'individus l'égalité des chances et des conditions, l'accès effectif aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel, afin de permettre à chacun de participer activement à la société et d'y être reconnu, et ce quels que soient son origine nationale ou ethnique, son appartenance culturelle, religieuse ou philosophique, son statut social, son niveau socio-économique, son âge, son orientation sexuelle, sa santé ou son handicap.

Vu le Décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie, pour les matières dont l'exercice a été transféré de la Communauté française ;

Vu le Décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 12 décembre 2008 portant exécution du décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie, pour les matières dont l'exercice a été transféré de la Communauté française ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 12 décembre 2008 portant exécution du décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie ;

Vu le courrier du 24 janvier 2013 de la Direction Interdépartementale de la Cohésion Sociale ;

Conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 décembre 2008 portant exécution du décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie, un rapport d'activités et un rapport financier doivent être élaborés et adoptés annuellement par la commission d'accompagnement du plan de cohésion sociale de chaque commune concernée ;

Ces rapports sont à transmettre aux services du gouvernement pour le 31 mars de l'année suivant celle sur laquelle ils portent ;

En outre, ils doivent être rédigés sur base des modèles fournis et approuvés en Commission ainsi que par le Conseil communal ;

Vu l'adoption du rapport d'activités et financier du PCS par la commission d'accompagnement en séance du 25 janvier 2013 ;

DECIDE à l'unanimité

D'approuver le rapport d'activités et financier relatif à l'exécution du Plan de cohésion sociale en annexe.

Un exemplaire de la présente sera transmis au Service public de Wallonie, Direction interdépartementale de la Cohésion sociale (DiCS), Secrétariat général, Place Joséphine Charlotte, 2 (6e étage), B-5100 Jambes.

10. Convention de mise à disposition d'un bien sis section de Montignies-sur-Roc – Sentier des Rocs.

Présentation de cette convention par le Bourgmestre

Le Conseil communal,

Siégeant publiquement,

Vu la demande de Monsieur Xavier BENIT, Sentier des Rocs, 10, à 7387 Honnelles/Montignies-sur-Roc en vue de la mise à disposition d'un terrain vague appartenant à la Commune de Honnelles et actuellement inutilisé sis section de Montignies-sur-Roc, sentier des Rocs, cadastré section B693t, pour une contenance totale de 1ha 32a 38ca ;

Considérant que l'objet de cette convention permettra à Monsieur Xavier BENIT de gérer en bon père de famille la partie du ravin qui se trouve en face de son immeuble ;

Considérant que l'objet de cette occupation est compatible avec l'intérêt général et ne préjudicie pas la Commune dans ses activités normales ;

Sur proposition du collègue communal ;

DECIDE d'approuver à l'unanimité la convention suivante :

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BIEN
SIS SECTION DE MONTIGNIES/ROC, SENTIER DES ROCS

Entre les soussignés :

la Commune de Honnelles représentée par Monsieur Bernard PAGET, Bourgmestre et Madame Patricia AVENA, Secrétaire communale, d'une part ;

ET

Monsieur Xavier BENIT, Sentier des Rocs, 10, à 7387 Honnelles/Montignies-sur-Roc ;

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er - La convention porte sur la mise à disposition d'un terrain vague appartenant à la Commune de Honnelles et actuellement inutilisé sis section de Montignies-sur-Roc, sentier des Rocs, cadastré section B693t, pour une contenance totale de 1ha 32a 38ca ;
L'objet de cette convention permettra à Monsieur Xavier BENIT de gérer en bon père de famille la partie du ravin qui se trouve en face de son immeuble.

Article 2 - Cette convention est consentie à titre précaire par l'Administration Communale de Honnelles.

Article 3 - La présente convention entre en vigueur le 29 janvier 2013 et est consentie pour une durée d'un an avec tacite reconduction.

Chacune des parties pourra y mettre fin moyennant préavis de 2 mois à notifier par lettre recommandée.

Article 4 - Le soussigné de seconde part ne pourra apporter au bien aucune modification, transformation ou aménagement, ni faire aucun travail généralement quelconque sans l'accord écrit et préalable du collège communal.

Au cas où des modifications, transformations, aménagements ou travaux quelconques auront été autorisés, ceux-ci resteront acquis de plein droit à la Commune de Honnelles sans indemnisation compensatoire.

Article 5 - Le soussigné de seconde part communiquera par écrit, dans les meilleurs délais, au collège communal, toute anomalie constatée ou toute amélioration à apporter au bien.

Article 6 - La présente convention est dressée en deux exemplaires à Honnelles le 29 janvier 2013, dont un exemplaire pour chacune des parties et soumise aux formalités de l'enregistrement.

11. Demande d'octroi de compétence communale pour rechercher et constater le non-respect des critères de salubrité des logements et de la présence de détecteurs d'incendie – Approbation ;

Présentation de ce dossier par le Bourgmestre.

Intervention du Conseiller Fernand STIEVENART

Nous nous réjouissons qu'une personne, en l'occurrence, la Conseillère logement de Hensies-Honnelles-Quiévrain possèdera la compétence en vue de rechercher et constater le non-respect des critères de SALUBRITE des logements ; la problématique étant bien présente à Honnelles depuis de nombreuses années.

D'autre part, alors que le Code Wallon du Logement prévoit effectivement la possibilité d'octroi de cette compétence à la responsable logement de la Commune et qu'en outre, la conseillère logement est en service à Honnelles depuis Août 2011, nous déplorons que cette proposition ne soit portée à l'ordre du Conseil Communal que le 28 février 2013. Que de temps perdu !

Par octroi de compétence, on entend l'aptitude en tant qu'autorité à effectuer certains actes et à disposer d'un certain pouvoir.

Ces actes et pouvoir seront-ils identiques à ceux posés et dont disposent les fonctionnaires de la Région Wallonne en cette matière, limités bien évidemment au territoire Communal ?

En quoi consistent-ils ?

D'autre part, qu'entendez-vous par enquêtes de surpeuplement ?

Le Bourgmestre répond que la conseillère logement suivra en un premier temps une formation théorique et pratique qui durera un an.

En ce qui concerne les enquêtes de surpeuplement, il s'agit d'habitations où se trouvent trop de personnes y domiciliées. Le temps de la réflexion était aussi indispensable pour ce sujet sensible.

Le Conseil Communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation,

Vu l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 30 août 2007 fixant la procédure en matière de respect des critères de salubrité des logements et de la présence de détecteurs d'incendie,

Vu Le Code du Logement et de l'Habitat durable et son décret modifiant le Code Wallon du Logement du 09 février 2012;

Attendu que l'arrêté est paru au Moniteur du 30 octobre 2007,

Attendu que cet arrêté prévoit que les enquêtes peuvent être réalisées par des enquêteurs communaux à condition que la commune ait sollicité la compétence pour le faire,

Attendu que dans ce cas, seuls les agents communaux désignés pourront réaliser les enquêtes que le territoire de la commune, les enquêteurs de la Région wallonne n'intervenant plus,

Attendu que la demande de compétence doit être accompagnée par une décision du Conseil Communal,

Attendu que, pour ne pas multiplier les démarches, les demandes d'agrément des enquêteurs doivent être jointes à la demande d'octroi de compétence,

Attendu que le service du Logement possède le personnel qualifié pour répondre aux exigences de l'Arrêté,

D E C I D E à l'unanimité

Article 1: d'approuver la demande d'octroi de compétence communale pour rechercher et constater le non-respect des critères de salubrité des logements et de la présence de détecteurs d'incendie,

Article 2 : de demander au prochain Collège Communal de désigner l'agent communal préposé au service Logement pour obtenir l'agrément d'enquêteur pour la salubrité et le surpeuplement.

12. Adhésion à la Centrale Provinciale des marchés – Décision de principe.

Le Président du CPAS, Philippe DUPONT présente ce point :

« Vous savez tous que les élections d'octobre dernier m'ont confié la tâche de siéger au Conseil provincial. Lors d'un récent conseil provincial, j'ai dû prendre position sur la demande des communes qui voulaient adhérer à la Centrale provinciale d'achat (Ellezelles, Silly, Quévy et Beaumont y ont adhéré).

De quoi s'agit-il ? Service initié par la Province de Hainaut par le développement d'une centrale d'achat comme celle qui existe au MET (Ministère Equipement Transport). Cette centrale effectue une série d'appels d'offres auprès de divers fournisseurs.

Lorsque nous devons lancer un marché public, nous pourrions ainsi directement faire appel à la centrale d'achats provinciale et choisir un fournisseur retenu par leur centrale d'achats. Cette adhésion nous permettra de gagner du temps lors d'un marché public et allégera considérablement le travail de nos employés communaux.

Voilà pourquoi nous vous proposons d'y adhérer. »

Le Conseil Communal ,

Vu la loi du 15 JUIN 2006 relative au marchés
Publics ;

Considérant qu'il est possible pour la commune de
HONNELLES d'adhérer à la Centrale Provinciale de Marchés ;

Attendu qu'il y a lieu de conclure une convention
avec la Centrale Provinciale de Marchés en vue de bénéficier de l'intervention de celle-ci
dans l'élaboration des dossiers de travaux ;

Considérant que cette adhésion à la Centrale
Provinciale de Marchés (HIT) est avantageuse pour la commune ;

DECIDE à l'unanimité

Art 1° - de conclure avec la Centrale Provinciale de Marchés(HIT) une convention
permettant à la commune de bénéficier de l'intervention de ladite Centrale dans l'élaboration
de dossiers de travaux .

**13. Section d'Autrepepe – Projet d'aliénation d'une parcelle communale – Désaffectation –
Décision de principe – Désignation du Comité d'Acquisition d'immeubles de Mons.**

Dossier présenté par le Bourgmestre

Intervention du Conseiller Fernand STIEVENART

*De la consultation du dossier, il ressort qu'il s'agit d'une parcelle d'une contenance de +/- 11 ares
située en zone à BATIR. Cette parcelle devrait être divisée en trois parties +/- égales en superficie.*

Les acquéreurs en seraient les trois riverains directs.

Ce qui nous interpelle serait le prix de vente actuellement estimé à 2 000 €, somme déjà portée en recette du budget communal pour l'exercice 2013.

Cette valeur nous paraît sous-estimée par rapport au prix des terrains à bâtir aujourd'hui réclamés à Honnelles (approximativement 100 000 € pour un terrain de 10 ares), soit une différence de 98 000 €).

Pourquoi autant de précipitation dans l'estimation du bien alors que nous votons ce soir la désignation du Comité d'Acquisition d'immeubles de Mons en vue d'estimer cette parcelle ?

Quel est le montant des honoraires du géomètre ayant dressé le plan de division ?

A l'arrière se situent d'autres terrains également en zone à bâtir, afin de ne pas enclaver ceux-ci, je pense qu'une voie carrossable devrait y être aménagée. Par qui ?

Qui en supportera les frais ? »

Le Bourgmestre lui répond, comme déjà stipulé ci-avant, que bien qu'il s'agisse de terrain à bâtir, il est impossible de pouvoir construire à l'arrière des maisons. De plus, il faut laisser un espace de 4 mètres sur 50 mètres pour ne pas enclaver les maisons existantes, mais également futures.

En ce qui concerne l'aménagement d'une voirie carrossable, celle-ci sera à charge du futur lotisseur, mais pas à charge des trois acquéreurs.

Le Conseil communal,

Siégeant publiquement,

Considérant que la commune de HONNELLES est propriétaire d'une parcelle de terrain cadastrée section A n° 191 G répertoriée en tant que «Place» d'une contenance de 11 ARES 76 CA

Attendu que les propriétaires riverains de la dite parcelle ont émis le souhait d'acquérir celle-ci en partie ;

Considérant qu'il y aura lieu de procéder à la division de ladite parcelle

Vu notamment l'article L 1122 – 30 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

DECIDE à l'unanimité

ARTICLE 1° - de désaffecter en partie la parcelle de terrain communal sis à Autreppe , rue Chevauchoir cadastrée section A n ° 191 G

ARTICLE 2°- Le principe de l'aliénation d'une partie de la parcelle cadastrée section A n° 191G

ARTICLE 3°- de désigner le Comité d'Acquisition d'Immeubles de MONS , Digue des Peupliers ,71, à 7000 MONS en vue de procéder au nom et pour le compte de la Commune de HONNELLES aux diverses formalités administratives inhérentes à l'acquisition de la parcelle de terrain précitée.

14. Charte d'engagement pour le respect de l'accessibilité et l'autonomie des personnes à mobilité réduite dans les futurs espaces et les bâtiments de la commune de Honnelles.

Le Bourgmestre présente ce dossier

« La présente charte a pour but de tenir compte « d'attentions particulières à l'accessibilité et l'autonomie des personnes à mobilité réduite » lors des attributions de marchés publics et ce en allouant une certaine pondération à ce critère spécifique sans préjudice du respect de la réglementation en matière d'accessibilité et des normes urbanistiques d'accessibilité. »

Le Conseil communal,

Siégeant publiquement,

Considérant que le Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles en collaboration avec l'AWIP propose au Conseil Communal d'adhérer à une charte d'engagement en faveur de l'accessibilité des personnes handicapées dans la passation des marchés publics ;

Considérant que l'accessibilité des personnes handicapées dépend en effet de la qualité d'usage des bâtiments et espaces visités ;

Considérant que de plus que l'accessibilité répond aussi aux demandes des personnes âgées, des familles, des personnes en surpoids et de toutes personnes ayant des difficultés de déplacement ; qu'en résumé, l'accessibilité répond aux demandes de l'ensemble des personnes à mobilité réduite ;

Considérant que la présente charte a pour but de tenir compte « d'attentions particulières à l'accessibilité et l'autonomie des personnes à mobilité réduite » lors des attributions de marchés publics et ce en allouant une certaine pondération à ce critère spécifique sans préjudice du respect de la réglementation en matière d'accessibilité et des normes urbanistiques d'accessibilité ;

Considérant que cette pondération sera appliquée pour tous les appels à marchés concernant les projets où l'accessibilité des personnes à mobilité réduite sera concernée ; que les appels à marchés publics pourront concerner :

des bâtiments ;

des espaces extérieurs ;

des voiries ;

du mobilier urbain ;

des événements ;

ou tout autre sujet concernant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ;

Considérant que seront considérées comme attention particulière lors de l'analyse des offres : l'application des normes ou de bonnes pratiques allant plus loin que les normes urbanistiques légales ;

La mise en œuvre de technologies de communication pour optimiser l'autonomie des personnes à mobilité réduite ;

Toute action d'ordre architectural améliorant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ;

DECIDE à l'unanimité d'adhérer à la charte d'engagement en faveur de l'accessibilité des personnes handicapées dans la passation des marchés publics.

15. Nouvelle Charte Communale de l'Intégration de la personne Handicapée.

Le Président du CPAS, Philippe DUPONT explique les principes de cette nouvelle charte :

« Chacun se souvient que notre commune a été retenue comme Handicity. Cette nouvelle Charte communale de l'intégration de la personne handicapée nous invite à réitérer notre engagement au travers de quinze points forts. Comme chaque citoyen de la commune, la personne handicapée a des droits et des devoirs. Le bien-être et l'épanouissement de la personne handicapée passent par l'autonomie et donc par l'intégration dans lieu de vie quotidien. Voilà pourquoi nous vous proposons de réitérer notre engagement en adoptant la présente Charte Communale de l'Intégration de la personne Handicapée. »

Le Conseil Communal,

Vu la nouvelle Charte nous transmise afin de réitérer notre engagement sous cette nouvelles législature, à savoir :

QUINZE PRINCIPES – QUINZE POINTS FORTS pour une commune qui bouge :

1. Le droit à la différence

Nous affirmons que le droit à la différence qu'elle soit physique, sensorielle ou mentale, est un droit primordial pour tout être humain.

2. L'égalité des chances

Dans le cadre de la politique d'égalisation des chances entre citoyens, nous nous engageons à mettre l'accent sur la participation active des personnes handicapées à la dynamique sociale, culturelle et politique de la commune.

3. La sensibilisation

La commune veillera à entrer dans une dynamique de changement des mentalités. A cet effet, nous prenons l'engagement de développer des actions de sensibilisation à l'approche et l'intégration du handicap.

Une politique d'encouragement (label, publicités, primes,...) valorisera les initiatives d'intégration à l'égard des personnes handicapées.

4. Les organes de consultation de la Personne Handicapée

Nous prenons l'engagement de mettre en place les mécanismes de consultation nécessaires pour que les personnes handicapées, leur représentant légal et les associations de personnes handicapées soient consultés et entendus chaque fois qu'un aspect de la politique communale peut, de près ou de loin, les concerner.

Ces mécanismes de consultation doivent prendre la forme soit de conseils consultatifs, soit de plateformes communales de concertation, soit de tout autre organe où les personnes handicapées sont présentes.

5. Accueil de la petite enfance

Dans le cadre des différents services d'accueil communaux de la petite enfance (maisons communales d'accueil de l'enfance, crèches, gardiennes encadrées,...), nous nous engageons à promouvoir une sensibilisation et, le cas échéant, une formation à l'accueil et l'encadrement de jeunes enfants handicapés.

6. L'intégration scolaire et parascolaire

L'école est par excellence, un lieu essentiel de socialisation et d'apprentissage, qu'il s'agisse de l'enseignement primaire, secondaire ou de l'enseignement supérieur universitaire et non universitaire. A tous niveaux et que ce soit dans l'enseignement dit "normal" ou dans l'enseignement spécial, nous nous engageons à y développer une politique d'accessibilités (accès, mentalité, disponibilité, matériels, activités,...) qui permette l'intégration.

7. L'emploi

Nous prenons l'engagement formel de respecter les normes prévues par les législations fédérales et/ou communautaires en la matière.

De plus, dans le cadre des emplois communaux, nous nous engageons à ce que les travailleurs handicapés soient traités de la même manière que tout autre travailleur tant au niveau du recrutement que de l'évolution de la carrière.

Enfin, une politique de sensibilisation du personnel communal à l'égard des travailleurs handicapés sera développée.

8. L'information et les services

Nous nous engageons à ce qu'au sein des services communaux (administration communale, bibliothèque, police,...) : un accueil adapté soit réservé aux personnes handicapées, une attention particulière soit réservée à la qualité des informations données aux personnes handicapées, un effort de disponibilité du personnel de ces services soit prévu lorsque les personnes handicapées sont dans l'incapacité de s'y rendre ou d'y avoir accès.

9. Le logement

En matière de logement, nous nous engageons à faire respecter la législation existante dans le CWATUPE lors de constructions ou de rénovations lourdes.

Par ailleurs, dans le cadre des logements et aménagements qui ne sont pas concernés par la dite réglementation, nous nous engageons à ce que l'accessibilité soit une des composantes prises en compte dans le cahier des charges.

10. L'accessibilité

Lors de construction ou de rénovation de voiries communales et de bâtiments publics communaux, nous nous engageons à ce que des aménagements soient prévus en matière d'accessibilité et intégrés au cahier des charges, tenant compte aussi largement que possible de tous les handicaps.

Dans le cadre d'un programme de faisabilité, l'accessibilité des services communaux et du Conseil communal sera considérée comme une priorité.

11. Le parking

Nous prenons l'engagement de mener une politique active dans le cadre: du respect des législations réglementant le développement des emplacements réservés aux personnes handicapées, le cas échéant en en favorisant l'augmentation, du respect des emplacements réservés aux personnes handicapées.

A cet effet, la police communale sera particulièrement sensibilisée tant en matière de prévention que de répression, le but étant l'apprentissage du respect de l'autre.

12. Les loisirs : sport, culture, festivités communales

Nous nous engageons à ce qu'une politique d'aménagements permettant l'accès et la participation des personnes handicapées aux activités sportives et culturelles soit activement mise en place.

Des initiatives d'intégration par des rencontres sportives et culturelles personnes valides - personnes handicapées seront encouragées.

L'organisation des festivités locales tiendra compte de la participation des personnes handicapées.

13. Les transports

Nous nous engageons à développer une politique active dans le cadre de l'accès aux transports communaux aux personnes handicapées.

14. La nature

Nous prenons l'engagement d'aménager les parcs, sentiers, bois communaux,... ouverts au public afin d'être accessibles aux personnes handicapées tout en tenant compte des réalités de terrain (déclivité, impact paysager, nature du sol,...).

15. La politique sociale

Une politique sociale sera développée à l'égard des personnes handicapées et aura comme axe principal la prise en compte des difficultés inhérentes à leur handicap et aux conséquences qu'elles engendrent (dépendance, mobilité, coût,...).

Garants que comme chaque citoyen de la commune, la personne handicapée a des droits et des devoirs ;

Convaincus que le bien-être et l'épanouissement de la personne handicapée passent par l'autonomie et donc par l'intégration dans son lieu de vie quotidien.

Estimant que les efforts réalisés pour l'intégration de la personne handicapée profitent à l'ensemble de la communauté.

Considérant que Le Label Handycity 2012 nous a été décerné ;

DECIDE à l'unanimité

De réitérer son engagement à prendre les dispositions nécessaires pour concrétiser les prescriptions énoncées ci-avant le cas échéant selon des priorités aménagées en fonction de nos réalités de terrain.

15bis. Organisation pratique de la consultation populaire sur les champs éoliens

Présentation de ce point supplémentaire à l'ordre du jour par et à la demande de Monsieur Matthieu LEMIEZ, conseiller communal pour le groupe EPH

Note explicative relative à la proposition de résolution visant à l'organisation pratique de la consultation populaire sur les champs éoliens

Le Conseiller Lemiez précise sa démarche d'ajout d'un point supplémentaire concernant l'organisation de réunions préalables, à savoir :

Des réunions, dont les modalités précises restent à définir, seraient néanmoins articulées autour des 4 axes indissociables : un exposé présentant les différents projets pressentis, un exposé d'un pro éolien, un exposé d'un anti-éolien, ainsi qu'une séance de questions – réponse, afin d'avoir un avis objectif sur la question.

De nombreux arguments plaident en faveur d'une telle procédure, elle permettrait :

- *d'informer et de sensibiliser notre population*
- *une meilleure acceptation sociale quelle que soit la décision (la participation peut être un outil efficace pour dépasser le phénomène nimby)*
- *une pacification du conflit (facteur de cohésion sociale et diminution des recours),*

Ces moments de réflexion permettraient donc à nos concitoyens de s'informer et de se prononcer en connaissance de cause sur le sujet.

C'est prendre le pari de la maturité de notre population, qui ayant pris le temps de s'informer pourra se prononcer objectivement par rapport à un problème complexe.

Tout ce processus serait en outre un formidable outil d'apprentissage démocratique, qui permettrait par la confrontation des différents points de vue aux citoyens de comprendre les positions des autres, d'approfondir et éventuellement réviser leurs positions, et en fin de compte de mesurer la complexité des sujets abordés.

D'un point de vue concret, nous proposons que ces rencontres soient organisées par le collège, en se fixant pour objectif mars 2013.

Quant à la consultation populaire, elle est organisée par le Code de la démocratie locale et de la décentralisation dans son article 1141 (1-12).

Celui-ci prévoit que c'est le collège qui est chargé de l'organisation pratique de celle-ci (procédure similaire à celle existant en matière électorale – CDLD, art 1141-5).

Il y est mentionné qu'il n'y a aucune obligation de participation et qu'il faut un minimum de 10% de participants pour dépouiller le résultat. »

Le Bourgmestre répond que des réunions d'information organisées par les Sociétés éoliennes (R.I.P.) ont déjà été organisées.

De plus, l'intérêt d'organiser d'autres réunions avant la consultation populaire, surtout dans le cadre de débats contradictoires n'est pas toujours enrichissant).

Il ajoute que ce point a été largement débattu en début de séance.

Ce point (supplémentaire) concernant la consultation populaire déjà inscrit à l'ordre du jour n'avait pas lieu d'être et considère qu'il s'agit d'une récupération.

De plus, le Bourgmestre signale que si le Conseiller Lemiez avait assisté à toutes les réunions comme lui et ses collègues, il aurait noté les centaines de questions posées, la pertinence de celles-ci et que d'une manière générale toutes les composantes (techniques, urbanistiques, paysagères) de ce dossier ont été abordées.

Vous voulez simplement trouver une faille pour dénigrer cette consultation. C'est triste cette attitude.

Le Conseiller LEMIEZ trouve le mot « récupération » excessif et explique avoir préparé de longue date cette possibilité de consultation populaire.

Le Bourgmestre lui répond que rien ne l'empêchait de l'annoncer le mois dernier, comme stipulé ci-avant.

Il décide de mettre le point au vote des conseillers :

Vote : articles 1, 2, 3, 4 (cfr point 2 concernant l'article 5)

11 voix **contre** (MM. PAGET B., DESCAMPS, AMAND, MATHIEU, VILAIN, DUPONT, LEBLANC, DESSORT, PETIT/PS – POUILLE, FLEURQUIN/HD)

6 voix **pour** (MM. PETILLON, DENIS/MR – LEDENT, STIEVENART, MOREAU, LEMIEZ/EPH)

Le Conseil communal,

Vu les articles (traitent tout ce qui est d'intérêt local)

Vu les articles L1141-1 à 1141-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation,

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 8 novembre 2012 fixant les dispositions particulières relatives à la procédure d'organisation d'une consultation populaire communale,

Vu que la consultation peut être organisée sur les matières qui relèvent de la compétence de décision du collège ou du conseil communal ou qui relèvent de la compétence d'avis du collège ou du conseil communal dans la mesure où cette compétence a un objet d'intérêt communal,

Vu que c'est le collège communal qui est chargé de l'organisation pratique de la consultation populaire communale,

Considérant que la question de l'implantation d'éoliennes sur le territoire Honnellois est une question d'intérêt majeur,

Attendu que la question éolienne est une question complexe à appréhender,

Considérant que la commune a un rôle majeur à jouer dans l'information des citoyens par rapport à des thèmes qui ont une incidence directe sur leur cadre de vie

Considérant que le rôle d'une commune est de consulter ses citoyens lorsqu'un sujet aussi sensible est abordé

Considérant que de nombreux arguments plaident en faveur d'une telle procédure

Le conseil communal décide à 6 voix pour et 11 voix contre (articles 1, 2, 3, 4 – article 5 : cfr point 2 de l'ordre du jour, à savoir : *Champ éolien – Consultation populaire – Décision de principe*)

Article 1

De confier au collège communal la tâche d'organiser des réunions d'information concernant les éoliennes dans les villages.

Article 2

Ces réunions doivent avoir lieu au plus tard mars 2013

Article 3

Ces réunions d'information doivent permettre une information objective des enjeux liés à l'éolien (et plus particulièrement à Honnelles) aux citoyens. Pour ce faire, elles doivent obligatoirement prévoir une présentation des différents projets presentis, ainsi que d'un pro et d'un anti éolien.

Article 4

De charger le conseil communal de la rédaction d'un bulletin communal « spécial éoliennes » établi sur le même canevas que sur les réunions d'information.

Article 5

Le collège communal est chargé d'organiser la consultation populaire communale dans le respect de toutes les règles en vigueur.

16. Approbation du procès-verbal du conseil communal du 29 janvier 2013.

Intervention du conseiller Fernand Stiévenart

Je vous ai interpellé concernant le parc éolien de Houdain-Lez-Bavay.

Votre réponse : je vous cite : « Les motivations vous seront remises lors du prochain conseil communal ».

Ce conseil communal, c'est aujourd'hui.

Nous écoutons votre réponse.

Le Bourgmestre prend la parole et donne lecture du courrier transmis à la Direction départementale des territoires et de la Mer du Nord à Lille concernant : Projet de création d'une zone de développement éolien sur le territoire de la commune de Houdain-lez-Bavay, suite à la décision du Collège communal concernant le projet de création d'une zone de développement éolien sur le territoire de la commune de Houdain-lez-Bavay

« Le Parc Naturel Régional de l'Avesnois a émis un avis négatif très motivé quant à l'implantation de 4 éoliennes sur la commune de Quévy-Aulnois (Belgique). En résumé :

- l'envergure du projet (4 éoliennes d'une hauteur totale de 150 m) ne répond pas aux recommandations du schéma territorial éolien de l'Avesnois.*
- La localisation du projet semble induire des impacts visuels importants depuis les hameaux français de la commune de Taisnières-sur-Hon et un risque de covisibilité avec les parcs éoliens voisins.*

Sa conclusion est très significative :

Le syndicat Mixte du Parc régional de l'Avesnois émet donc un avis défavorable considérant l'envergure du projet et le risque de covisibilité avec les parcs éoliens voisins.

Comment dès lors, la Mairie de Houdain-lez-Bavay (située dans le même Parc Naturel) puisse être maître d'ouvrage d'un projet de création d'une ZDE à la frontière territoriale sud de l'entité de Honnelles ?

Si cette ZDE se réalise, c'est la porte ouverte à l'implantation de pas moins d'une **douzaine** d'éoliennes qui seraient situées à quelques centaines de mètres des limites de l'ancienne commune d'Erquennes, impactant irrémédiablement les paysages honnellois et le cadre de vie de ses habitants considérant, de plus, que d'autres projets sont aussi à l'étude du côté belge.

Monsieur le Maire cite l'implantation de 6 à 8 éoliennes. La réalité est toute autre car il est supposé la possibilité d'accueil de 24MW ce qui, suivant leur puissance, signifierait la présence de 12 machines ou alors moins de machines mais qui seraient gigantesques.

Cette étude n'envisage pas la création de zones de compensation ni de zones de repos pour la faune (zone migratoire). Nous entendons bien refuser tout accès au site par nos chemins et routes campagnardes.

Certaines, sont protégées par le statut de « fauchage tardif-zone refuge ». Il serait étonnant que ce biotope s'arrête à la frontière française ! On doit retrouver au-delà de la frontière la même qualité des zones refuges. Ces zones risquent fort d'être endommagées par le passage des convois éoliens, ce qui se traduirait par une perte des couloirs qui servent de maillage écologique et donc, un appauvrissement de la biocénose locale.

Pour toutes ces raisons, le Collège communal ne peut que marquer son plus total désaccord sur ce projet et lui délivrer un avis défavorable. »

Le Conseil Communal,

Voit et approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil communal du 29 janvier 2013.

17. Questions et réponses.

Intervention du Conseiller Vincent PETILLON

Pouvez-vous m'envoyer lors de la convocation du prochain conseil communal le procès-verbal de cette réunion du 28 février 2013 sous format informatique ?

Intervention du Conseiller Georges DENIS

J'aurais aimé revenir sur une de vos affirmations publiées dans le dernier bulletin communal et par conséquent, l'infirmer.

Je ne puis tolérer toute affirmation incorrecte, infondée et erronée dans le seul but de justifier une alliance électorale.

Le vieil adage : « Celui QUI veut se débarrasser de son chien prétend qu'il a la rage » est toujours bien d'actualité.

Mais revenons au fait.

Vous invoquez, en effet, dans votre article un statut-quo du MR lors des dernières élections communales de 2012.

Or, après analyse des résultats approuvés le MR a obtenu 561 bulletins sur 3571 bulletins validés, ce qui représente 15,7 % des voix. En 2006, le MR avait obtenu 465 bulletins soit 13 % des voix.

Nous avons donc progressé de + 2,7 % ; en terme mathématiques signifie bien une progression et non un statut-quo et jusqu'à preuve du contraire, les mathématiques sont bien une science exacte, ce qui n'est pas le cas de la Politique.

En tant que premier citoyen du bourg, je pense que vous vous grandiriez à relater ces chiffres, tel qu'ils sont et non à les interpréter à votre avantage.

Merci de votre bonne attention.

Le Bourgmestre annonce à Monsieur Georges DENIS qu'il sera le premier à insérer un article dans le prochain bulletin communal ; un courrier lui sera transmis pour la remise de son texte.

Le Bourgmestre prononce le huis clos pour les points 18 à 24